



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 17 février 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 janvier 2016, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 janvier 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1157075001

Accorder un contrat à Bauval CMM (557 386,20 \$) pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent et un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. (330 871,33 \$) pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies pour une durée de 36 mois comprenant 2 options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale de 888 257,52 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 15-14634 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1157175001

Accorder un contrat à Westburne Électricité inc., pour la fourniture d'équipements électriques pour le réservoir Côte-des-Neiges - Somme maximale de 118 168,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14703 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1154512003

Annuler l'octroi d'un contrat à MacDonald Maintenance inc. pour le service d'entretien ménager de bâtiments de la Ville de Montréal (CG15 0601) - Accorder un contrat à Coforce inc. pour une période de 32 mois à compter du 1er mars 2016 - Dépense totale de 545 911,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1165954001

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 - Somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1153277002

Accorder un contrat à 9317-9083 Québec inc., pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard pour les périodes estivales du 1er avril 2016 au 3 septembre 2018 - Somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5-14635 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information, Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles - 1153706001

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans - Somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.007 Contrat de construction

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Direction des services administratifs - 1166318002

Accorder un contrat à Couvertures Montréal Nord ltée, pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE)- Dépense totale de 2 550 623,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-024 (4 soumissionnaires) - Autoriser une portion du financement en provenance d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032

20.008 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie, Direction de l'exploitation - 1160185002

Accorder un contrat à Impérial Habitation inc. pour la réfection des grandes chambres froides au niveau 0 du Biodôme de Montréal - Somme maximale de 222 591,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public BI-00075 (4 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165965001

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1151009018

Accorder à Rousseau Lefebvre inc. un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.012 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1151637001

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), pour une durée de 3 ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation - Montant de 240 000 \$ pour la durée de l'entente

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Entente

CE Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique - 1157149001

Approuver le projet d'entente concernant le portail commun de données ouvertes entre le gouvernement du Québec et les municipalités

20.015 Entente

CG Service de la culture - 1151103004

Approuver le projet d'addenda no. 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet : Quartier des spectacles)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.016 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1161197002

Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal (BNLMTL) et au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016

20.017 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1161197001

Accorder un soutien financier totalisant 774 500 \$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016

20.018 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1156794007

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ à 12 différents organismes, pour l'année 2016, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service de la performance organisationnelle - 1151803001

(AJOUT) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. (1 700 000 \$, taxes incluses) et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (1 000 000 \$, taxes incluses), pour les services-conseils jusqu'au 31 décembre 2018 en optimisation de la performance organisationnelle - Appel d'offres public 15-14864 (12 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.021 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'eau - 1161158001

Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale, Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 1er au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec - Dépense estimée à 1 784,53 \$

30.004 Administration - Nomination de membres

CG Saint-Léonard, Bureau du directeur d'arrondissement - 1163022005

Nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.008 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472003

Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 30 véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale, Bureau des relations internationales - 1167044001

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 Euros (20 321,82 \$ CAD) à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016

30.010 Reddition de comptes

CG Service des finances, Direction de la comptabilité et des informations financières - 1163592005

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.011 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1161516001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 18 février 2016, à Lévis (Québec), afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec - Montant estimé : 291,44 \$

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 Budget - Autorisation de dépense

CG Service des finances, Direction du budget et de la planification financière et fiscale -
1163843001

(AJOUT) Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2015

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.004 Règlement - Urbanisme

CM Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150511007

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun

Mention spéciale :

Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 23 novembre 2015 par le Conseil municipal

Assemblée de consultation publique tenue le 26 janvier 2016

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1161079001

Déposer le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le secteur Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153706001 en lien au contrat à accorder à Decimal Technologies inc.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.006

60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1163624006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009018 en lien au contrat à accorder à Rousseau Lefebvre inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 22 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 11 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 16 |

CE : 10.002

2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 20 janvier 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0114

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0115

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0116

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 janvier 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0117

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, RCI Environnement, div. WM Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 309 433,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14968 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167035001

CE16 0118

Vu la résolution CA15 12314 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1^{er} décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-07;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150790008

CE16 0119

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 25 démarreurs de moteur moyenne tension pour le contrôle des groupes motopompes à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 645 254,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1918-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1153334039

CE16 0120

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 168 714,32 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'un centre d'impression au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville situé au 275, rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 153 376,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5814;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1155965006

CE16 0121

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine Phase II du Jardin botanique, pour une somme maximale de 214 198,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14698, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155967003

CE16 0122

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat au Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ) pour la réalisation d'analyses préalables au développement et à la mise en place d'une solution de numérisation requise principalement pour le traitement des factures des fournisseurs et pour le remplacement de la saisie manuelle de celles-ci dans le système financier (SIMON) de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154164001

CE16 0123

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 779 685,10 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du square Viger, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel l'équipe de travail composée de NIPPAYSAGE inc., Provencher Roy associés architectes inc. et Nadeau Foresterie urbaine inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1151701018

CE16 0124

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 808 760,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des bâtiments des parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Girard Côté Bérubé Dion architectes, Les Consultants MESC inc. et SDK et associés inc., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 683 760,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14831 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1156316013

CE16 0125

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages finaux en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les contrats et les sommes maximales, taxes incluses, inscrits en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14713 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

| Firme | Somme maximale taxes incluses | Délai maximal | Contrat # |
|------------------|--------------------------------------|----------------------|------------------|
| SNC-Lavalin inc. | 2 536 870,26 \$ | 48 mois | 1 |
| Cima+ S.E.N.C. | 2 058 181,27 \$ | 48 mois | 2 |

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1157000002

CE16 0126

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 145 696,32 \$, taxes incluses, pour la mise en place du bureau de projets du Service de la gestion et de la planification immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Gestion de projets Benoît Lalonde inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 121 413,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14721 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1150115001

CE16 0127

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de son Plan d'action sur le livre ;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 226 800 \$ afin de bonifier l'offre de livres numériques des Bibliothèques de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1151608003

CE16 0128

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte de modification de servitude et tolérance d'empiètement, préparé par M^e France Brisebois, modifiant ainsi l'assiette de servitude d'installations utiles aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie électrique apparaissant dans l'acte de vente dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 035 519 et établissant une tolérance d'empiètement sur la nouvelle assiette de la servitude grevant une partie du lot 2 244 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1152551005

CE16 0129

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, non taxable, à l'Université Laval afin de participer à la phase II de la Chaire de recherche industrielle du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur l'interaction Charge lourde / Climat / Chaussée (i3C) d'une durée de 5 ans;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156999011

CE16 0130

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 000 \$ au Gesù - Centre de créativité, en vue d'effectuer des études de faisabilité visant la requalification de l'église du Gesù, située au 1200, rue De Bleury, immeuble patrimonial classé, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1150525002

CE16 0131

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour la réalisation d'une étude et d'un répertoire sur les entreprises de transformation bioalimentaire;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156352008

CE16 0132

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 500 000 \$ à l'OBNL Congrès Metropolis 2017, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, afin d'organiser le congrès de l'association Metropolis en 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1157044003

CE16 0133

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 7 200 \$ à CAA-Québec (Automobile et touring club du Québec) pour supporter les essais routiers de véhicules électriques se déroulant durant l'édition 2016 du Salon International de l'auto de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.017 1160191001

CE16 0134

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de cession du contrat accordé à Patrick Coutu (CM15 0325) en faveur de 9331-9168 Québec inc., selon les mêmes conditions, dans le cadre de la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art qui sera intégré au Stade de soccer de Montréal au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM).

Adopté à l'unanimité.

20.018 1150230006

CE16 0135

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, pour une période de 84 mois, avec Rock of Ages inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour le préachat et la fourniture de pavés de granit requis pour le réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Berri et McGill, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 596 004,25 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14834;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1150522002

CE16 0136

Vu la résolution CA16 22 0026 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 12 janvier 2016;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des infrastructures d'eau du projet Turcot prévues aux lots de conception FN02, PC01, RO03, RC01 et RC02 (2^e demande).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150725002

CE16 0137

Vu la résolution CA15 170256 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 10 août 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue des travaux de drainage et de raccordements relatifs aux travaux des lots de conception RO03, PC01, FN02 et RC01 de l'échangeur Turcot réalisés par le ministère des Transports du Québec (MTQ), notamment, pour le lot de conception RC02 en rapport direct avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (demande # 2).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1155153009

CE16 0138

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels de 2 559 803,40 \$ à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, architecture du paysage et aménagement urbain afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156807004

CE16 0139

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 5 121,47 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28^e Entretiens Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150843025

CE16 0140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer M. Jacques Ulysse, directeur général adjoint - Développement, à titre de membre de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une période de trois ans se terminant le 25 janvier 2019, en remplacement de M. Marc Blanchet;
- 2- de nommer M. Benoit Dagenais, directeur général adjoint - Services institutionnels, à titre de membre de la CSEM, pour une période de trois ans, à compter du 10 avril 2016, se terminant le 10 avril 2019, en remplacement de M. Alain Dufort.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1163570001

CE16 0141

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer M. Joseph Nammour, à titre de membre indépendant du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de Mme Marie-Josée Marsan;
- 2- de désigner M. Joseph Nammour à titre de vice-président de ce comité.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1161711001

CE16 0142

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Le conseiller Lionel Perez déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'accord de conciliation intervenu entre la Ville de Montréal et 6596622 Canada inc. pour une somme de 18 460 000 \$ dont 2 160 000 \$ (avec intérêts) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée ainsi que les frais judiciaires, le tout représentant l'indemnité finale payable au propriétaire à la suite de l'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré au plan H-6 Saint-Laurent (arr.) pour la construction d'un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants au nom de l'étude De Grandpré, Chait, en fidéicommiss;
- le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 2 160 000 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour le période comprise entre le 19 février 2014 et le 30 octobre 2015 et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude De Grandpré, Chait, en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 122 497,17 \$ (voir les factures présentées en pièces jointes):
 - Prud'homme, Mercier & associés: 118 367,67 \$
 - Le Groupe-Conseil Génipur inc.: 4 127,50 \$
 - le mémoire de frais payable à l'étude De Grandpré Chait: 185 250 \$
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1152463002

CE16 0143

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (R-3.2) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1153720002

CE16 0144

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1153599003

CE16 0145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156347027

CE16 0146

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions de travail des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal, conformément aux propositions décrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le *Protocole de travail de l'Association des officiers de direction du Service de police de la Ville de Montréal* pour la période de 2011 à 2014.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1166775001

CE16 0147

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163496001

CE16 0148

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164396001

CE16 0149

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151701018 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger pour une somme maximale de 2 779 685,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14832) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163624001

CE16 0150

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156316013 - Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes pour la réfection des bâtiments dans les parcs-nature pour une somme maximale de 1 808 760,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14831 - (1 soumissionnaire conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1163624002

Levée de la séance à 10 h 37

70.001

Les résolutions CE15 0114 à CE15 0150 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 27 janvier 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0151

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 27 janvier 2016, en y retirant les articles 12.002, 12.003, 12.004 et 20.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0152

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0153

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 ».

Adopté à l'unanimité.

12.001 1150706009

CE16 0154

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à CD-Adapco, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de sept ans, le contrat pour la fourniture de quatre licences du logiciel de mécanique des fluides numérique Star-CCM+ et du support technique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 456 666,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14681 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1156945001

CE16 0155

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le prolongement, pour une durée d'un an, du contrat de gestion et d'entretien des équipements audiovisuels du Jardin botanique de Montréal (CE13 0740) accordé à la firme Michel Blanchette, pour un montant maximal de 47 466 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166299001

CE16 0156

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution CE12 0091 du comité exécutif du 25 janvier 2012;
- 2 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 5 599 264, 5 599 265, 5 599 266, 5 599 267, 5 599 268, 5 599 271, 5 599 817, 5 599 818, 5 633 768, 5 633 769, 5 633 770, 5 633 771, 5 633 772 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 3 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1152551006

CE16 0157

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour le choix d'une oeuvre d'art numérique sur la rue Émery dans le Quartier latin;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 000 \$, taxes incluses, pour les frais de concours;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150552004

CE16 0158

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour l'exécution des travaux, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 419 528,74 \$, aucune taxe applicable;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1152961005

CE16 0159

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à acquérir le lot 5 512 634 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, soit un immeuble appartenant au Complexe industriel de Lachine inc., pour la somme maximale de 1,3 M\$ et de signer une convention d'usufruit de la propriété pour une durée de dix ans avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) aux fins d'un stationnement incitatif visant à desservir la future gare du Canal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150845004

CE16 0160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du recours intenté par Bell Canada contre la Ville de Montréal au montant de 140 000 \$, en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Mikael Benoit, le chèque suivant :
- à l'ordre de M^e Jean-Frédéric Dicaire, en fidéicomis, et ce, au montant de 140 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1156976006

CE16 0161

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 1 178,09 \$ relative au déplacement de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville responsable du dossier vélo, du 2 au 5 février 2016, à Minneapolis, Saint-Paul (É.-U.), afin de participer au *Winter Cycling Congress 2016*;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1160974001

CE16 0162

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de monsieur Marc Campeau, à titre de directeur - solutions d'affaires (gestion du territoire) du Service des technologies de l'information, dans la fourchette salariale FM10 (106 380 \$ - 132 980 \$ - 159 580 \$), à compter du 22 février 2016, pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2- d'autoriser le Directeur de service – Technologie de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1167022001

CE16 0163

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Luc Gagnon, à titre de directeur de service - mise en valeur du territoire, dans la fourchette salariale FM13 (138 040 \$ - 172 550 \$ - 207 060 \$), à compter du 8 février 2016, ou une autre date en février 2016 à convenir entre les parties, pour une période indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1166992001

Levée de la séance à 9 h 50

70.001

Les résolutions CE15 0151 à CE15 0163 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Dossier # : 1157075001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 557 386,20 \$ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent et un (1) contrat à RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc. au montant de 330 871,33 \$ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies pour une durée de 36 mois comprenant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune. Dépense total de 888 257,52 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14634. Quatre (4) soumissionnaires. |

Il est recommandé au Comité exécutif :

d'accorder au soumissionnaire RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc. le contrat au montant de 330 871,33 \$ (taxes incluses) pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14634.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

d'accorder au soumissionnaire BAUVAL CMM Inc. le contrat au montant de 557 386,20\$ (taxes incluses) pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Saint-Laurent et Saint-Michel conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14634.

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-01 11:39**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1157075001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 557 386,20 \$ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent et un (1) contrat à RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc. au montant de 330 871,33 \$ pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies pour une durée de 36 mois comprenant deux (2) options de renouvellement d'une (1) année chacune. Dépense total de 888 257,52 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14634. Quatre (4) soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres dont les principales activités consistent à recevoir des matières et les transférer dans des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées. Dans cette perspective, le Service de l'environnement doit attribuer des contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer, dans le cas présent de cet appel d'offres, le traitement et la valorisation du roc, béton et asphalte.

L'appel d'offres public pour le traitement du roc, béton et asphalte des écocentres a été lancé le 14 septembre 2015 et publié dans La Presse et SEAO. Une sollicitation du marché auprès de firmes a été effectuée par le Service de l'approvisionnement suite à la publication de l'appel d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 octobre 2015. Les soumissionnaires ont eu trois semaines et 3 jours pour préparer leur dossier. Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0300 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à BAUVAL CMM pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois. Dépenses totales pour 36 mois de 512 335,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 13-12745 (trois soumissionnaires, deux conformes).
CG11 0254 - 25 août 2011 - Conclure avec les firmes BAUVAL CMM, division de BAUVAL inc. (662 677,64 \$) et Construction GFL inc. (234 587,47 \$) des ententes-cadres collectives d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte à la suite de l'appel d'offres public 11-11537 (deux soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans espaces dédiés et sécuritaires, diverses matières dans le but d'être réutilisées, recyclées ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Dans un même temps, les écocentres s'avèrent être des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites. L'octroi des deux (2) contrats du présent appel d'offres permettra le recyclage et la réutilisation des quantités de roc, béton et asphalte apportées dans le réseau des écocentres par les citoyens et les petits entrepreneurs en construction, rénovation et démolition de l'agglomération montréalaise. Les matériaux ne sont pas remis à la ville. Plus précisément, les résidus de roc, béton et asphalte seront réutilisés à titre de remblais dans un parc technologique et/ou recyclés dans la production d'agrégats qui seront revendus sur le marché.

JUSTIFICATION

Les options A (7 jours/semaine) et B (5 jours/semaine) présentées ci-dessous offraient la possibilité d'obtenir de la part des soumissionnaires un service de réception du roc/béton durant toutes les heures d'opération des écocentres, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le contrat en cours de traitement du roc, béton et asphalte. Plus précisément, l'objectif de l'option A est de réduire l'obligation d'entreposage des conteneurs de cette matière les fins de semaine et de faciliter les opérations des écocentres.

Voici le détail du processus d'appel d'offres :

Les soumissionnaires devaient proposer un prix de traitement à la tonne métrique selon 2 options, A et B, qui étaient proposées. Ceux-ci pouvaient soumettre des prix sur la totalité des quantités estimées selon leur préférence pour les options A et/ou B.

Selon l'option A, ils déposaient un prix pour la semaine et un prix pour la fin de semaine.

Selon l'option B, ils proposaient un prix uniquement pour la semaine sans offrir le service de réception et traitement de fin de semaine.

Dans un même temps et afin de tenir compte du facteur transport (impacts économique et environnemental), l'évaluation des soumissions a été basée sur le prix de traitement soumis à la tonne majoré selon la distance qui sépare l'adresse de l'écocentre de son lieu de livraison. Ainsi, le coût de traitement majoré pour les fins d'analyse des soumissions augmente proportionnellement avec la distance.

Ce coût sert uniquement à déterminer le plus bas soumissionnaire. Au terme de l'octroi des contrats, la portion majoration du prix est soustraite du prix global. En bref, le prix de traitement soumissionné à la tonne métrique, avant majoration, est le prix d'octroi des contrats.

Il y a eu quatre (4) soumissionnaires sur les sept (7) preneurs du cahier des charges. Selon le Service de l'approvisionnement, les raisons évoquées par les firmes qui n'ont pas

soumissionnées demeurent inconnues ou sont liées à la spécialisation du devis technique et à la difficulté de rencontrer toutes les exigences de celui-ci.

L'estimation du montant total des contrats options A et B a été basée sur un prix de traitement unitaire à la tonne à 16,22 \$ (avec taxes) qui reflète le coût retrouvé dans le contrat actuel.

Les services des deux (2) entreprises plus bas soumissionnaires (le moins cher au total) ont été retenus parmi toutes les soumissions reçues pour toutes les options.

Option A : L'entreprise RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc a soumissionné sur l'option A uniquement et que pour l'écocentre Rivière-des-Prairies au prix de 25,30 \$ la tonne (avec taxes).

Le prix unitaire à la tonne plus élevé que l'estimation soumis par RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc. s'explique par le fait que le soumissionnaire a été avantagé par la proximité de l'écocentre Rivière-des-Prairies et de son lieu de traitement. Or, une économie sera reflétée dans les coûts des contrats de transports. Nous vous référons à la partie concernant les aspects financiers pour l'explication à ce sujet.

Option B : L'entreprise BAUVAL CMM a été retenue pour l'option B afin de traiter les résidus de roc, béton et asphalte des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel ainsi que Saint-Laurent au prix de 16,22 \$ la tonne et pour les écocentres LaSalle et La Petite-Patrie au coût unitaire de 15,81 \$ la tonne. Mentionnons que BAUVAL CMM a proposé des prix pour les options A et B pour tous les écocentres.

| Soumissions conformes (taxes incluses) | Option A - semaine et fin de semaine | | Option B - semaine | |
|---|--|--|---|--|
| | Écocentres | | | |
| | Rivière-des-Prairies | | Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Saint-Laurent, Saint-Michel | |
| | Prix du contrat (indexation annuelle & taxes incluses) | Prix avec majoration en fonction de la distance (taxes incluses) | Prix du contrat (indexation annuelle & taxes incluses) | Prix avec majoration en fonction de la distance (taxes incluses) |
| Recyclage Notre-Dame | 330 871,33 \$ | 342 806,47 \$ | | |
| Bauval CMM | | 477 757,63 \$ | 557 386,20 \$ | 831 468,63 \$ |
| Construction GFL | | 518 507,36 \$ | | 1 129 457,77 \$ |
| Centre de tri Mélimax | | 594 584,82 \$ | | 1 142 420,23 \$ |
| Estimation du professionnel interne (\$) | | 226 872,35 \$ | | 836 989,14 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions) | | 483 414,07 \$ | | 1 034 448,88 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100) | | 41,02% | | 24,41% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse) | | 251 778,35 \$ | | 310 951,60 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100) | | 73,45% | | 37,40% |
| Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation) | | 115 934,12 \$ | | -5 520,51 \$ |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - estimation) / estimation x 100) | | 51,10% | | -0,66% |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | | 134 951,16 \$ | | 297 989,14 \$ |
| Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | | 39,37% | | 35,84% |

Les 15 560 tonnes de roc, béton et asphalte prévues annuellement pour les contrats à octroyer ont été estimées selon la tendance observée (évolution moyenne) depuis les 3 dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera prévue au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'année 2016, au poste budgétaire des services techniques - gestion des matières résiduelles pour le déversement de sols d'excavation.

Les deux contrats sont d'une durée de 36 mois et seront répartis sur quatre années financières. La somme requise pour ces deux contrats s'élèvera à 888 257,52 \$ dont est

incluse l'indexation annuelle de 2 % selon IPC à partir de l'année 2017. Elle est répartie comme suit :

| Fournisseurs | Écocentres | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| Contrat - Bauval CMM | Acadie | 147 081,73 \$ | 183 395,32 \$ | 183 395,32 \$ | 30 565,89 \$ | 544 438,24 \$ |
| | Côte-des-Neiges | | | | | |
| | La Petite-Patrie | | | | | |
| | LaSalle | | | | | |
| | Saint-Laurent | | | | | |
| | Saint-Michel | | | | | |
| Indexation annuelle de 2% | | - \$ | 3 667,91 \$ | 7 409,17 \$ | 1 870,88 \$ | 12 947,95 \$ |
| Total | | 147 081,73 \$ | 187 063,22 \$ | 190 804,49 \$ | 32 436,76 \$ | 557 386,20 \$ |
| <hr/> | | | | | | |
| Contrat - Recyclage Notre-Dame | Rivière-des- Prairies | 89 795,48 \$ | 107 754,57 \$ | 107 754,57 \$ | 17 959,10 \$ | 323 263,71 \$ |
| Indexation annuelle de 2% | | - \$ | 2 155,09 \$ | 4 353,28 \$ | 1 099,24 \$ | 7 607,62 \$ |
| Total | | 89 795,48 \$ | 109 909,66 \$ | 112 107,85 \$ | 19 058,34 \$ | 330 871,33 \$ |
| <hr/> | | | | | | |
| Total taxes incluses | | 236 877,20 \$ | 296 972,88 \$ | 302 912,34 \$ | 51 495,10 \$ | 888 257,52 \$ |

Les deux contrats prévoient annuellement la réception d'environ 15 560 tonnes au total de roc, béton et asphalte (46 680 tonnes au total), soit une augmentation de 5 560 tonnes par rapport au contrat en cours de 10 000 tonnes par année.

Le coût moyen de ces deux contrats est de 18,64 \$ / tonne, taxes incluses. Ceci engendre un écart défavorable de 2,42 \$ comparativement à 16,22 \$ / tonne retrouvé dans le contrat de traitement du roc, béton et asphalte en cours.

Cet écart provenant principalement du coût additionnel de traitement de la matière en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies (évalué à 97 500 \$ selon l'estimation des tonnages pour les 36 mois du contrat) sera absorbé par l'économie liée aux frais de transport (évaluée à 200 000\$) en raison de la proximité de l'écocentre Rivière-des-Prairies et du lieu de traitement de la firme RECYCLAGE NOTRE-DAME Inc.

Les crédits budgétaires seront priorisés pour les autres années lors de la confection du budget de fonctionnement du service de l'environnement.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Plan d'action 2011-2015* de la Politique de gestion des matières résiduelles du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) fixe un objectif de recyclage ou de valorisation de 80 % des résidus de béton, brique et asphalte d'ici 2015.

Également, ce dossier s'inscrit dans l'orientation Pratiquer une gestion responsable des ressources dont un des objectifs est de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, de RDD et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019.

Finalement, le fait de tenir compte de la distance entre les écocentres et le lieu de livraison des matières dans les processus d'octroi des contrats vise à réduire le transport donc l'utilisation d'énergie fossile et contribuer ainsi à l'atteinte des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats permettront de poursuivre la valorisation du roc, béton et asphalte apporté par les citoyens aux écocentres au-delà de l'actuel contrat (AO 13-12745) dont l'écoulement totale des quantités prévues est estimé pour le mois de mars 2016. Autrement, les matériaux se retrouveraient à l'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : Février 2016

Début du contrat : 1er mars 2016

Fin du contrat : 1er février 2019

La date du début et de fin du contrat pourrait fluctuer selon l'écoulement des quantités des contrats actuellement en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Ce dossier respecte l'encadrement sur la gestion des contingences, incidences et déboursés. Ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÊT)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DEMERS
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-09

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat résiduelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2015-11-27



Dossier # : 1157175001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à Westburne Électricité Inc., pour la fourniture d'équipements électriques pour le réservoir Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 118 168,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14703 - (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1- d'accorder à Westburne Électricité Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements électriques pour le réservoir Côte-des-Neiges, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 118 168,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14703 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-01 15:30

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1157175001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à Westburne Électricité Inc., pour la fourniture d'équipements électriques pour le réservoir Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 118 168,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14703 - (2 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir Côte-des-Neiges dessert une partie des arrondissements Côte-des-Neiges et Ville-Marie et la Ville de Westmount à l'aide de quatre (4) motopompes de 100 HP via les réservoirs Sommet et Montagne. Les motopompes sont alimentées par des disjoncteurs d'une tension électrique de 2300 volts.

Ces disjoncteurs sont en opération depuis plus de 40 ans et les pièces de rechange du fabricant d'origine sont discontinuées. Deux (2) des disjoncteurs ont dépassé la durée de vie utile recommandée par le fabricant. L'acquisition de deux (2) nouveaux disjoncteurs ainsi que les équipements électriques de remplacement est nécessaire.

Un appel d'offres à été publié sur le site électronique d'appel d'offre SÉAO du 14 octobre 2015 au 11 novembre 2015. La durée de publication a été de vingt-sept (27) jours. La soumission est valide pendant cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 9 mai 2016.

Un (1) addenda a été émis le 30 octobre 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges que la date d'ouverture des soumissions à été reportée du 2 novembre 2015 au 11 novembre 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Westburne Électricité Inc, pour la fourniture d'équipements électriques pour la station de pompage du réservoir Côte-des-Neiges : Ce contrat comprend la fourniture des principaux biens suivants (livraison et déchargement inclus):

- Deux (2) nouveaux disjoncteurs VR de remplacement pour le modèle de disjoncteur Westinghouse 50DHP-250-1200;
- Un (1) banc d'essais pour disjoncteur VR;
- Deux (2) kits d'anneaux de levage;
- Une manivelle pour déboucher/embrocher les disjoncteurs VR;
- Un (1) déclencheur capacitif.

Fourniture des principaux services:

- Assistance, essais en chantier, mise en service et rapport d'essais;
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal.

Le délai de livraison des équipements est de 14 à 16 semaines, suite à l'approbation des dessins de spécifications électriques par la Ville. La livraison des dessins est de 2 semaines, après la réception d'un bon de commande.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et deux (2) soumissions ont été déposées. Veuillez consulter l'intervention de l'approvisionnement pour plus de détails.

Après analyse des soumissions, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise Westburne Électricité Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---------------|------------------|---------------|
| Westburne Électricité Inc. | 118 168,95 \$ | | 118 168,95 \$ |
| Dubo Électrique Ltée | 136 623,93 \$ | | 136 623,93 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | 103 477,50 \$ | | 103 477,50 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | | 127 396,00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | | | 7,8 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | | | 18 455 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | | | 15,6 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | | | 14 691,50 \$ |
| | | | 14,2 % |

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)
 $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$

Il peut être constaté qu'il y a un écart de 14 691,50 \$ (14,2 %) entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission:

| Article du bordereau de soumission | Écart (\$) - (%) |
|---|---------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Assistance, tests en chantier, mise en service et rapport d'essais (coût forfaitaire) | 9111,10 \$ - 455 % |
| <ul style="list-style-type: none">Formation en usine des électriciens appeler à manoeuvrer et entretenir les disjoncteurs VR (coût forfaitaire) | 2 666,70 \$ - 133 % |

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 30 septembre 2015 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et ne possède pas ladite attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 118 168,95 \$ taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Un sommaire décisionnel (numéro 1157090001) a été préparé afin de demander un règlement d'emprunt à la hauteur de 8 187 000 \$ permettant de financer différents travaux du programme "Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage" prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal . Ce règlement d'emprunt est présentement en attente de l'approbation des instances décisionnelles.

Ce contrat sera financé à même le règlement d'emprunt à venir. Selon l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, il est permis à l'agglomération d'engager jusqu'à concurrence de 10% de la valeur du règlement d'emprunt avant son approbation.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des équipements électriques désuets de la station de pompage du réservoir Côte-des-Neiges vise à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est nécessaire afin de permettre à la Direction de l'eau potable de se procurer les équipements de remplacement et ainsi sécuriser les installations électriques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Février 2016
Dessins de spécifications électriques : Mars 2016
Fourniture des biens: Juin 2016
Mise en service: Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel BUCKNELL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Le : 2016-01-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-01-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-01



Dossier # : 1154512003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Annuler l'octroi d'un contrat à la firme "MacDonald Maintenance inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour le lot #1 de l'appel d'offres public 15-14016 et octroyer un contrat à la firme "Coforce inc." pour une période de 32 mois à compter du 1er mars 2016 - Dépense totale de 545 911,39 \$, taxes incluses |

Il est recommandé :

1. D'annuler l'octroi du contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot #1 de l'appel d'offres public 15-14016 à la firme "MacDonald Maintenance inc.";
2. D'accorder à la firme "Coforce inc.", le contrat pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot #1 pour une période de 32 mois à compter du 1^{er} mars 2016, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 545 911,39 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-02 12:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1154512003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Annuler l'octroi d'un contrat à la firme "MacDonald Maintenance inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour le lot #1 de l'appel d'offres public 15-14016 et octroyer un contrat à la firme "Coforce inc." pour une période de 32 mois à compter du 1er mars 2016 - Dépense totale de 545 911,39 \$, taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 octobre 2015, suite à l'appel d'offres public 15-14016 pour les services d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux regroupés en 9 lots, un contrat a été octroyé à la firme "MacDonald Maintenance inc." pour ce service pour les bâtiments du lot #1, cette firme ayant déposé la soumission conforme la plus basse pour ce lot.

Toutefois, le 28 octobre 2015, la firme "MacDonald Maintenance inc." a signifié par courriel à la Ville le retrait de sa soumission, celle-ci étant accompagnée d'une garantie de soumission valide durant 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 20 mai 2015.

Le présent dossier consiste à annuler l'octroi du contrat à la firme "MacDonald Maintenance inc.", à faire appel à la garantie de soumission présentée par cette firme et à octroyer un contrat à la firme ayant déposé la deuxième soumission conforme la plus basse, soit la firme "Coforce inc."

Il s'agit de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction exploitation immobilière, entretien et réparation (DEIER). La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat d'entretien.

Les soumissions reçues étaient accompagnées d'un cautionnement de soumission valide pour une période de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0601 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes MacDonald Maintenance inc.; Service d'entretien Alphanet inc.; Coforce inc. et Les Services adaptés Transit pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période

de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soumissions).

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à faire l'entretien ménager des bâtiments du lot #1 décrit aux documents d'appel d'offres, soit pour trois (3) immeubles d'arrondissement.

La durée de ce contrat est de 32 mois, soit pour la période commençant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 31 octobre 2018 avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune.

JUSTIFICATION

La Ville peut se prévaloir du cautionnement de soumission fourni par la firme "MacDonald Maintenance inc." en vertu duquel la caution s'est obligée, en cas de retrait de la soumission par le soumissionnaire pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, à payer à la Ville la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par ce soumissionnaire et le montant du contrat que la Ville conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat, y compris tous les dommages consécutifs à un tel retrait. Le montant maximal du cautionnement de soumission étant fixé à 2 % du montant de sa soumission, soit 12 443,12 \$.

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour la période allant de mars 2016 à octobre 2018 (inclusivement).

Pour la période allant du 1^{er} mars 2016 au 31 octobre 2018, le coût total de la deuxième plus basse soumission conforme est de 545 911,39 \$, soit 4,79 % supérieur à la soumission présentée par la firme "MacDonald Maintenance inc.".

| Soumissions conformes | Coût de base | Autres (préciser) | Total toutes taxes incluses avant ristourne | Total net après ristourne |
|--|---------------|-------------------|--|----------------------------------|
| MacDonald Maintenance inc. | 496 229,18 \$ | | 570 539,50 \$ | 520 978,61 \$ |
| Coforce inc. * exempté de taxes en tant qu'organisme de bienfaisance | 545 911,39 \$ | | 545 911,39 \$ | 545 911,39 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (deuxième plus basse conforme – plus basse) | | | | 24 932,78 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100 | | | | 4,79 % |

En tant qu'organisme de bienfaisance, "Coforce inc." est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) du Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de services autres que professionnels n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elle n'a pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute du contrat à octroyer calculée totalise la somme de 545 911,39 \$ et est répartie selon la ventilation suivante :

| | 2016 | 2017 | 2018 | Total |
|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| TOTAL | 167 401,21 \$ | 203 672,25 \$ | 174 837,93 \$ | 545 911,39 \$ |

La Ville se prévalant de la garantie de soumission présentée par la firme "MacDonald Maintenance inc." sous forme de chèque certifié au montant de 12 443,12 \$, la dépense brute réelle assumée par la Ville est de 533 468,27 \$.

Cette dépense a été priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2016 et le sera dans le cadre de la confection budgétaire pour les années subséquentes.

Les coûts soumis étaient pour un contrat devant débiter le 1^{er} novembre 2015 et se terminer le 31 octobre 2018 pour une durée totale de 36 mois. Le contrat n'ayant pu être octroyé avant le 1^{er} novembre 2015, les soumissions ont été révisées selon les prix unitaires soumis en tenant compte des nouvelles dates de contrat, soit du 1^{er} mars 2016 au 31 octobre 2018 pour une durée totale de 32 mois, l'ordre des soumissions déposées n'étant pas affecté.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (arrondissements) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "AO#15-14016 - Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager, conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de services et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la salubrité du bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et du bâtiment, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au soumissionnaire ayant présenté la deuxième soumission la plus basse:
février 2016

- Début du contrat : 1^{er} mars 2016
- Fin du contrat : 31 octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eddy DUTELLY, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eddy DUTELLY, 25 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de section

Le : 2016-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2016-01-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-01-29



Dossier # : 1165954001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses |

Il est recommandé :

1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 636,41 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 5 janvier 2016 et au tableau de prix reçus et joint au dossier;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 378 693,84\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-05 10:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1165954001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) opère un ordinateur central consolidé, communément appelé «Mainframe», pour les besoins de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cet ordinateur central est exploité avec des systèmes d'exploitation et des logiciels d'IBM Canada Ltée (IBM) qui permettent d'opérer toutes les applications corporatives et de sécurité publique, dont les principales sont la gestion de la cour municipale, les constats d'infraction, la taxation, la paie, les ressources humaines et l'assignation policière.

Le système d'exploitation et les logiciels IBM sont essentiels au fonctionnement de l'ordinateur central et IBM demeure la seule firme en mesure de les offrir.

Pour assurer la continuité opérationnelle de ces applications, le Service des TI recommande d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 et autoriser en conséquence une dépense maximale de 739 636,41\$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0229 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour

l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Une trentaine d'applications sont opérées par l'ordinateur central et nécessitent le renouvellement des logiciels, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC: Monthly License Charge), dont entre autres :

- le Registre de postes;
- le Système budgétaire automatisé;
- le Système de paie;
- le Système de taxation.

L'entente d'utilisation des logiciels IBM est nécessaire pour :

- être autorisé à utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central;
- obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville sur les versions supportées;
- accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels; IBM étant le propriétaire exclusif;
- obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

JUSTIFICATION

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à IBM Canada Ltée, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et vile.

En respectant un préavis de 90 jours, IBM peut effectuer des changements de prix aux produits courants ou offrir de nouvelles versions à prix différents. De telles modalités contractuelles sont la norme sur le marché des logiciels IBM pour les contrats dit à licence mensuelle. Puisqu'aucun escompte n'est offert par IBM sur la liste de prix publiée et qu'il est fort probable que des modifications aux types de logiciels IBM soient nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de la Ville, le présent sommaire est pour une durée d'un an.

Dans le cadre de l'évolution technologique prévue au PTI 2016-2018, il y aura un délestage graduel de l'utilisation des logiciels de l'ordinateur central. Comme il s'agit d'un contrat mensuel, la Ville défraie uniquement les logiciels utilisés.

IBM maintient des prix égaux à un niveau national, qui sont les prix qui s'appliquent la Ville.

Tableau comparatif des années antérieures

| Périodes | Montants taxes incluses | Différence \$ | Différence % |
|-----------|-------------------------|----------------|--------------|
| 2013-2014 | 718 058,43 \$ | N/A | N/A |
| 2014-2015 | 680 685,11 \$ | (37 373,32) \$ | -5,2 % |
| 2015-2016 | 715 010,95 \$ | 34 325,84 \$ | +5,0 % |
| 2016-2017 | 739 636,41 \$ | 24 625,46 \$ | +3,5 % |

L'augmentation de 3,5% par rapport aux prix de l'entente précédente (période 2015-2016) est justifiée par l'augmentation des prix diffusés par IBM, en août 2015 et qui prenait effet, le 1er janvier 2016.

L'augmentation de 5% par rapport aux prix de l'entente précédente (période 2014-2015) était justifiée par l'augmentation des prix diffusés par IBM, en août 2014 et qui prenait effet, le 1er janvier 2015.

La diminution de 5,2 % qui a eu lieu entre la période 2013-2014 et la période 2014-2015 était le résultat du retrait d'un item n'étant plus utilisé par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 739 636,41 \$, répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2016 et 2017 du Service des TI, pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017.

Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur l'utilisation potentielle maximale, pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 :

| Année | 2016 | 2017 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (taxes incluses) | 489 015,81\$ | 250 620,60\$ | 739 636,41\$ |

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les logiciels décrits dans ce sommaire sont requis pour opérer l'ordinateur central et pour continuer d'offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 10 février 2016

Approbation du dossier au CM – 22 février 2016

Approbation du dossier au CG – 25 février 2016
Octroi du contrat – 1er mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ian GOSSELIN
C/d infrastructures

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-19

Gervais THIBAUT
Directeur Plateformes et infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAUT
Chef de division

Approuvé le : 2016-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2016-02-04



Dossier # : 1153277002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme à numéro suivante 9317-9083 Québec inc., pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard pour les périodes estivales du 1er avril 2016 au 3 septembre 2018, pour une somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 15-14635 (3 soumissionnaires conformes). |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à la firme à numéro suivante 9317-9083 Québec inc., pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard, pour les périodes estivales du 1^{er} avril 2016 au 3 septembre 2018, pour une somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses – Appel d'offres public N° 15-14635 (3 soumissionnaires conformes).
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-28 19:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153277002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , Section entretien Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Compétence d'agglomération : | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme à numéro suivante 9317-9083 Québec inc., pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard pour les périodes estivales du 1er avril 2016 au 3 septembre 2018, pour une somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 15-14635 (3 soumissionnaires conformes). |

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard comptent trois plages. Pour assurer la sécurité et la surveillance de ces plages, la Ville de Montréal (ex-CUM) octroie, depuis 1998, un contrat d'exploitation et de surveillance de plages publiques à une firme spécialisée dans le domaine. L'expérience des 17 dernières années démontre que ce contrat assure à la clientèle une surveillance par du personnel qualifié et bonifie l'offre de services disponible pour les Montréalais. De plus, la Ville doit se conformer au règlement provincial (B-1,r 11) section IV-Plage régissant la sécurité dans les bains publics à défaut de quoi, l'accès aux plages doit être interdit.

Du 16 novembre au 11 décembre 2015, un appel d'offres public a paru dans le journal La Presse sur le site électronique d'appel d'offres SÉ@O ainsi que sur le site Internet de la Ville. La durée de la publication a été de 19 jours ouvrables. L'ouverture des soumissions s'est faite le 11 décembre 2015 à 14 h. Le délai prévu pour la validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0286 - 13 mars 2013 - Accorder à SODEM inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les périodes estivales du 1er avril 2013 au 4 septembre 2015, le contrat pour l'exploitation et la surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, aux prix de sa

soumission, soit pour une somme maximale de 357 675,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12162.

CE10 0567 - 21 avril 2010 - Accorder à SODEM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection établis, un contrat d'exploitation et de surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques, pour les périodes estivales 2010-2011-2012, débutant le 1^{er} mai 2010 et se terminant le 4 septembre 2012 au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 337 444,01 \$, incluant les taxes, et ce, conformément au document de l'appel d'offres public 10-11209.

CE07 0227 - 28 février 2007 - Octroyer un contrat d'exploitation et de surveillance des plages des parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et du Cap-Saint-Jacques à Gestion GCL débutant le 1er mai 2007 et se terminant en septembre 2009 - 299 880,81 \$, taxes incluses - 2 soumissionnaires.

CM04 0364- 18 mai 2004- Accorder au seul soumissionnaire, Vision Plein Air inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 286 820,13 \$ (avant taxes), conformément aux plans et au cahier des charges préparés pour ce contrat et à l'appel d'offres public 2004-2006.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat saisonnier (été) d'exploitation et de surveillance des deux plages ouvertes au public aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard et de celle réservée aux utilisateurs du centre de plein air qui se retrouvent au parc-nature du Cap-Saint-Jacques selon les règlements en vigueur, pour les périodes estivales du 1^{er} avril 2016 au 3 septembre 2018.

Le contrat proposé est du même type que les années précédentes à la différence que le service de location d'embarcations nautiques a été retiré pour faire l'objet d'un contrat séparé.

JUSTIFICATION

L'ouverture des plages en saison estivale permet aux citoyens de pratiquer la baignade. La plage publique du Bois-de-l'Île-Bizard peut accueillir jusqu'à 500 personnes par jour alors que celle du Cap-Saint-Jacques peut recevoir jusqu'à 2 000 personnes quotidiennement, et même plus lors des journées plus achalandées. Quant à la plage du centre de plein air, près de 8 000 jeunes, par saison estivale, bénéficient de la baignade sur une plage qui leur est dédiée.

La Ville de Montréal a pour mandat d'offrir à ses citoyens un service de qualité et d'assurer leur sécurité. Pour ce faire, elle requiert les services d'une firme spécialisée dans le domaine, car il est impossible d'effectuer le service de surveillance des plages en régie, étant donné que la Division ne possède ni la main-d'oeuvre spécialisée et qualifiée dans le domaine ni même tout l'équipement requis pour effectuer ce service.

Suite à l'appel d'offres public N° 15-14635, lancé entre le 16 novembre et 11 décembre 2015 dernier, nous avons reçu 3 soumissions conformes. Les soumissionnaires avec les montants soumissionnés sont :

1. 9317-9083 Québec inc : Montant total incluant les taxes : 354 189,61 \$
2. SODEM : Montant total incluant les taxes : 359 844,59 \$
3. Le groupe Récrégestion : Montant total incluant les taxes : 402 176,66 \$

Comme il s'agit d'un contrat de service technique, conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 573), nous avons opté pour une évaluation sous la base du plus bas

soumissionnaire avec un système à une enveloppe. C'est donc la firme à numéro 9317-9083 Québec inc. qui a remporté la soumission pour une somme maximale de 354 189,61 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 354 189,61 \$, taxes incluses. Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs, entretien Section Ouest.

Le détail des informations budgétaires et comptables, ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention Finances, fonction Finances.

Pour 2016, un montant de 107 807,44 \$ (net de ristournes) a été réservé par l'engagement de gestion numéroté : QV53277002.. Pour 2017 et 2018, la Direction des grands parcs et du verdissement s'engage à prioriser ce même montant dans la planification de son budget 2017 et 2018.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et celui du Cap-Saint-Jacques qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q., chapitre E-20.001.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à offrir aux citoyens l'accès à des activités de loisirs récréatifs et aquatiques en plein air aux plages situées dans les parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'Île-Bizard et vise donc une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-octroi du contrat nous obligera à maintenir la plage fermée et à interdire la baignade.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : 17 février 2016
- Début du contrat : 1^{er} avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les documents d'instructions remis aux soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement.

Ce dossier respecte les politiques suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyn BRAZEAU
agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR
Chef de division

Le : 2016-01-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques, en remplacement de Mme Carole Paquette, directrice.

Tél : 514 872-1712

Approuvé le : 2016-01-28



Dossier # : 1153706001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Solutions d'entreprise |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017. |

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat par lequel la seule firme soumissionnaire Decimal Technologies Inc, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14468;
2. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 776 988,18 \$.
3. D'autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activité;
4. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 129 200 \$ au net à compter de 2017.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153706001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Solutions d'entreprise |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017. |

CONTENU

CONTEXTE

Présentement, la Ville de Montréal (Ville) gère ses opérations par l'entremise de son exercice budgétaire annuel. Cette approche de gestion traditionnelle, bien qu'éprouvée, n'est pas adaptée aux nouveaux défis de la Ville. Une telle approche basée sur le budget historique n'encourage pas le développement ni l'innovation et fournit des informations uniquement sur le coût des ressources humaines et des fournitures.

Depuis novembre 2014, le Service de la performance organisationnelle (SPO) effectue une démarche d'analyse et de diagnostic en vue de déterminer s'il existe une méthode et/ou un outil de gestion mieux adapté et qui produira les meilleurs résultats par rapport au contexte montréalais. Cette démarche a permis d'identifier la Gestion par activités (GPA) comme méthode de travail et d'analyse qui répond le mieux aux besoins présents et futurs de la Ville, puisqu'elle permettra d'identifier plus précisément les coûts associés aux principales activités municipales et fournira aux différents gestionnaires un outil additionnel d'aide à la décision permettant d'identifier et de gérer les ressources et les activités dont ils sont responsables.

L'approche déterminée pour l'implantation de la GPA débutera par la modélisation de l'activité de déneigement. Cette première étape permettra de développer une expertise interne en GPA à la Ville et de mettre en place les mécanismes, ainsi que la gouvernance, pour assurer l'adhésion des parties prenantes.

Par la suite, une stratégie globale de modélisation permettra de faire la planification et la réalisation avec un accompagnement de spécialistes en GPA. Suite à la planification, en collaboration avec les services de la Ville, la modélisation et la cueillette des données seront réalisées par l'entremise d'ateliers de travail avec les unités priorisées. Le lien transversal des activités à travers les unités d'affaires de la Ville sera assuré tout au long de la

démarche.

La mise en place d'une approche de GPA comporte deux volets :

- l'outil informatique de GPA, qui permettra de modéliser les activités de la Ville par processus et d'avoir une meilleure connaissance des services rendus aux citoyens;
- l'accompagnement par des ressources spécialisées, puisque la stratégie globale de modélisation ainsi que la modélisation des coûts nécessitent des services d'intégration TI.

Dans ce contexte, un appel d'offres public portant le numéro 15-14468 a été annoncé dans SÉAO, affiché dans La Presse et lancé le 19 août 2015. Cinq addendas ont été publiés par la suite, afin de répondre aux questions des fournisseurs :

| No. addenda | Date | Portée |
|--------------------|-------------------|--|
| 1 | 21 août 2015 | Précisions techniques et administratives |
| 2 | 4 septembre 2015 | Report de la date d'ouverture et précisions techniques |
| 3 | 8 septembre 2015 | Précisions techniques et administratives |
| 4 | 10 septembre 2015 | Précisions techniques |
| 5 | 17 septembre 2015 | Précisions techniques |

L'ouverture des soumissions s'est faite le 30 septembre 2015; six semaines ont été accordées aux soumissionnaires pour préparer leur soumission. Il y a eu 19 preneurs du cahier des charges et une seule firme a déposé une offre.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, incluant la paramétrisation et la modélisation des coûts et des activités de la Ville, pour une durée de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses et d'autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de la GPA et les services logiciels en infonuagique de la suite Decimal.

Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont :

- les services logiciels pour la modélisation des coûts par activités pour une durée de 5 ans;
- la configuration des services logiciels;
- la formation du personnel de la Ville (ressources désignées par la Ville);
- l'élaboration d'un modèle de coûts pour l'activité de déneigement en collaboration avec les ressources désignées par la Ville;
- la fourniture de services d'intégration TI en GPA.

JUSTIFICATION

Le chantier de la GPA s'inscrit dans la volonté de l'Administration d'accroître l'efficacité des services rendus aux citoyens, notamment :

- permettre à chaque gestionnaire d'assurer un meilleur suivi sur sa consommation directe et indirecte de ressources (humaines, financières et matérielles);
- mettre en relief le niveau de service que l'on obtient pour chaque dollar dépensé;
- mesurer l'impact des dépenses budgétaires sur le niveau de prestation de services aux citoyens.

Une analyse de marché a été réalisée en suivant la démarche suivante :

- Rencontre avec des organisations, Ville de Québec, RRQ et Desjardins, ayant implantées la GPA (mars – avril 2015), dans l'objectif de connaître leurs approches d'implantation ainsi que les coûts/bénéfices pour eux;
- Une vigie interne nous a permis d'identifier les solutions disponibles sur le marché;
- Une demande d'information sur invitation (mai 2015) a été réalisée avec objectif de valider les solutions disponibles et les fonctionnalités nécessaires pour la GPA dans le contexte de la Ville de Montréal.
- Des séances de démonstration ont eu lieu auxquelles ont participé divers membres du Service des TI, du SPO et du Service de l'approvisionnement. Quatre firmes ont répondu à la demande d'informations. Trois d'entre elles sont venues accompagnées de firmes intégratrices de leur solution ce qui a permis de mieux comprendre les enjeux de l'implantation de la solution.

Cette analyse de marché a permis de confirmer que cette solution de GPA est une solution de niche et que de 3 à 5 firmes offrent une solution de ce type sur le marché avec une expérience dans le domaine gouvernemental. L'analyse a aussi confirmé qu'un accompagnement par des experts, spécialisés en modélisation et possédant une connaissance accrue d'une solution, permettait une plus grande efficacité entre la solution informatique et la modélisation pour la GPA. Les services logiciels en infonuagique (Software as a Service - SaaS) font partie de la nouvelle approche de sourcing du Service des TI.

L'appel d'offres 15-14468, à deux enveloppes, a été lancé le 19 août 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 septembre 2015.

- Il y a eu 19 preneurs du cahier des charges et une seule firme a déposé une soumission.
- Dix avis de désistement ont été reçus :
 - Trois firmes indiquent que le produit ou service est non offert.
 - Deux firmes indiquent que le cahier des charges est trop spécialisé.
 - Deux firmes indiquent que son carnet de commande est plein.
 - Une firme mentionne que les spécifications demandées sont non rencontrées.
 - Une firme indique qu'elle n'a pas les ressources.
 - Une firme a indiqué comme autre motif que sa demande de supprimer l'exigence, mentionné dans l'appel d'offres, concernant l'expérience avec un organisme du secteur public a été refusée. La demande d'information sur invitation effectuée avait permis de valider que cette firme avait pourtant deux expériences de déploiement dans le domaine municipal.
- Sept firmes n'ont pas retournées l'avis de désistement.
- Une unité de la Ville a pris possession du cahier des charges.

L'évaluation de la soumission a été effectuée, selon une grille de pondération et des critères d'évaluation, par un comité de sélection. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base avant négociation (5 ans) | Prix de base après négociation (5 ans) |
|---|--------------|-------------|--|--|
| Decimal | 82,7 | 8,74 | 1 798 209,00 \$ | 1 517 555,03 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 1 437 188,00 \$ | 1 437 188,00 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> | | | 361 021,00 | 80 367,03 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> | | | 25 % | 6 % |

Une seule soumission ayant été reçue à la suite du processus d'appel d'offres et conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement accompagné par le SPO a entrepris des négociations avec la firme afin de réduire les coûts du contrat. Une réduction de 280 653,97 \$ a été obtenue de la part de Decimal technologies inc. qui a pris en compte que le déploiement des licences d'utilisation pour les gestionnaires (1 000 licences prévues au devis) se fera de façon progressive sur les 5 ans du contrat plutôt que d'être activées au jour un. Le coût moyen associé à ce type de licence a donc été réduit pour refléter cette utilisation progressive de la Ville. À noter que ce type de déploiement progressif est une pratique courante, que la firme Décimal a reconnu d'emblée.

L'écart de 25% (ramené à 6 % suite aux négociations) entre le prix du soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée s'explique de la manière suivante :

- la Ville a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des demandes d'informations auprès d'organisations ayant implanté la GPA et de fournisseurs offrant des solutions de coûts de revient;
- les services logiciels en infonuagique, dans ce contexte, constituent une nouvelle approche par la Ville et est relativement nouvelle sur le marché. Les coûts sont difficilement comparables pour le nombre d'utilisateurs et la complexité des activités de la Ville. Les coûts ont été estimés en se basant sur le prix d'acquisition de la solution plus des frais de soutien et de maintenance pour des solutions comparables;
- l'évaluation du temps nécessaire pour l'élaboration d'un modèle de coûts pour l'activité de déneigement ne pouvait pas reposer sur une base de comparaison existante. Les heures réelles pour cette activité serviront de référence dans le cadre de la modélisation des autres activités de la Ville.

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats:

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 517 555,03 \$ et sera assumé comme suit :

| Services logiciels en infonuagique | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Total |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|--------------------|
| Services d'intégration TI | 810 458,78 \$ | | | | | | 810 458,78 \$ |
| Location du logiciel Decimal | 129 634,31 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 11 784,94 \$ | 707 096,25 \$ |
| Total | 940 093,09 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 141 419,25 \$ | 11 784,94 \$ | 1 517 555,03 \$ |

Services d'intégration TI

La dépense de 810 458,78 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 70850 - Indicateurs de gestion institutionnels (Gestion par activités).

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,2%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Location du logiciel Decimal

La dépense de 707 096,25 \$, taxes incluses, pour les services logiciels infonuagiques de la suite Decimal sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI jusqu'au terme du contrat d'une durée de 5 ans à partir de l'octroi.

Un virement budgétaire de 118 400 \$ au NET pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des TI sera nécessaire pour l'année 2016.

Un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 129 200 \$ au NET à compter de 2017 est requis pour le reste de la durée du contrat.

Cette dépense mixte d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,2%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en relation des données financières et opérationnelles par l'entremise de la GPA permettra d'obtenir des coûts complets des produits et services offerts aux citoyens. À l'issue de la modélisation des activités, le progiciel utilisé fournira aux gestionnaires un outil

d'aide à la décision dans l'allocation des ressources pour une gestion responsable de ces dernières.

L'octroi du contrat selon le calendrier prévu permettra de :

- supporter les chantiers d'amélioration de performance;
- fournir aux élus une information financière plus complète;
- rehausser la capacité de la direction générale de prendre des décisions stratégiques.
- fournir aux gestionnaires une meilleure compréhension de leurs activités et des coûts s'y rattachant;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – Février 2016
Approbation du dossier au CG – Février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances
Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle

Lecture :

Simon CLOUTIER, 18 novembre 2015
Yves COURCHESNE, 18 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBOIS
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Alain TONTHAT
Directeur - Solutions d'affaires
institutionnelles
Service TI

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

Approuvé le : 2015-12-17



Dossier # : 1166318002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Couvertures Montréal Nord Ltée, pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE)- Dépense totale de 2 550 623,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-024 (4 soumissionnaires) - Autoriser une portion du financement en provenance d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032 |

Je recommande :

- d'attribuer à l'entreprise Couvertures Montréal Nord Ltée, un contrat de 2 125 519,83 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social éducatif Maisonneuve (CCSE), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-024;
- d'autoriser une dépense totale de 2 550 623,80 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Couvertures Montréal Nord Ltée, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;
- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel à l'intervention financière;
- de demander au conseil municipal d'approuver une portion du financement de ce projet provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-04 09:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1166318002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Attribuer à l'entreprise Couvertures Montréal Nord Ltée, un contrat de 2 125 519,83 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-024 et autoriser une dépense totale de 2 550 623,80 \$, taxes incluses. Demander au conseil municipal d'approuver une portion du financement de ce projet provenant d'une part par une subvention du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications et d'autre part par le règlement d'emprunt 14-032. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le CCSE Maisonneuve, qui est situé au 4375, rue Ontario Est, est un bâtiment patrimonial construit en 1914 par l'architecte Marius Dufresne. Il s'agit d'un bâtiment d'architecture Beaux-Arts néo-classique.

Depuis plusieurs années, l'eau s'infiltré dans l'entretroît et d'importants travaux doivent être faits à la toiture, au dôme et à la pierre afin d'en assurer la pérennité et dans la perspective d'un maintien en bonne condition de la bâtisse.

La solution proposée vise à effectuer la restauration complète de la toiture afin d'éliminer les infiltrations et de maintenir les éléments de structure du bâtiment en bon état.

Un appel d'offres public a été lancé le 17 novembre 2015 et 4 soumissions ont été déposées le 17 décembre 2015 par les firmes suivantes :

- Couvertures Montréal Nord Ltée;
- Saint-Denis Thompson Inc.;
- Les Couvertures St-Léonard Inc.;
- Toitures Trois Étoiles Inc.

L'octroi d'un contrat pour effectuer les travaux de restauration de la toiture au CCSE Maisonneuve est donc l'objet du présent dossier.

De plus, ce projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de sa valeur historique, symbolique et artistique ainsi que l'effort de restauration des composantes patrimoniales.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 1 M\$. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé à respecter les obligations établis à l'Annexe 1 - Confirmation de l'engagement, avec la Division du patrimoine.

La subvention actuelle, financée à 2/3 par le Fonds, est basée sur la soumission de Couverture Montréal Nord Ltée. Le montant est supérieur au montant admissible, la subvention s'élève donc à 1 000 000,00 \$.

Plus de 1 500 000,00 \$ * 2/3 = 1 000 000,00\$.

Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCCQ no. 13-1.3.6.1-224 (p.j. 2) :

Total : travaux admissibles maximum de 1 500 000,00 \$

Total : aide financière (2/3) 1 000 000,00 \$

Ville de Montréal : 500 000,00 \$

Ministère de la Culture et des Communications : 500 000,00 \$

p.j. 1 Annexe 1 - Confirmation de l'engagement

p.j. 2 Fiche Financière recommandation de crédit MCCQ 13-1.3.6.1-224.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 27 0138 - 05 mai 2015

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Réal Paul architecte, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour le projet de restauration de la toiture au Centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), au prix de sa soumission, pour la somme de 74 733,75 \$ (taxes incluses), et autoriser une dépense totale de 89 680,50 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 2015-002 (3 soumissions).

DA15 63 18001 - 05 mars 2015

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Girard Côté Bérubé Dion architectes inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture pour le projet de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE), au prix de sa soumission, pour la somme de 37 854,37 \$ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 45 425,25 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 2015-002 (3 soumissions).

CA14 27 0417 - 02 décembre 2014

Autoriser les critères de sélection et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE).

CA12 27 0186 - 01 mai 2012

D'autoriser une dépense totale de 349 397,54 \$ comprenant le contrat attribué à Construction Maju Ltée, pour le projet de réparation des infiltrations d'eau au CCSE Maisonneuve, situé au 4375, Ontario Est, pour une somme totale de 288 758,30 \$, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant.

CA10 27 0432 - 19 octobre 2010

D'approuver la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal. D'approuver le texte des faits saillants des investissements prévus pour 2011.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise Couvertures Montréal Nord Ltée pour effectuer des travaux de restauration de la toiture au centre communautaire, culturel, social et éducatif Maisonneuve (CCSE).

Les travaux de restauration de la toiture consistent à :

- le remplacement de la membrane d'imperméabilisation;
- la réparation et rejointement de la maçonnerie externe;
- le remplacement des tuiles en terracotta émaillées de couverture;
- la restauration des solins, contre-solins, noues et cheneaux;
- la restauration des balustrades, aérateurs, événements et drains;
- la réfection de la maçonnerie du dôme;
- des travaux de peinture;
- des travaux de menuiserie et gros-oeuvre.

JUSTIFICATION

Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission (voir le procès-verbal de l'ouverture des soumissions dans la section "Pièces jointes").

Soumissions retenues Coût de base (taxes incluses)

Couvertures Montréal Nord Ltée 2 125 519,83 \$

Saint-Denis Thompson Inc. 2 250 060,75 \$

Les Couvertures St-Léonard Inc. 2 384 581,50 \$

Toitures Trois Étoiles Inc. 3 010 399,62 \$

Moyenne des soumissionnaires 2 442 640,43 \$

Estimation des professionnels 1 951 633,00 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) 173 886,83 \$
(*l'adjudicataire - estimation*)

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) 8,9 %
(*l'adjudicataire - estimation*) / *estimation* x 100

Écart entre la moyenne et la dernière estimation (\$) 317 120,60 \$
(*l'adjudicataire - estimation*)

Écart entre la moyenne et la dernière estimation (%) 13,0 %
(*l'adjudicataire - estimation*) / *estimation* x 100

Cette soumission a été validée par la Division des relations avec les citoyens et du greffe et

analysée par la Division des ressources financières, matérielles et informationnelles.

Suite à l'analyse, l'entreprise Couvertures Montréal Nord Ltée, est conforme aux exigences du cahier des charges et elle est recommandée.

De plus, un montant de 20 % de la valeur du contrat est réservé comme suit :

- 15 % est dédié aux situations imprévues à l'occasion de l'exécution du contrat (aux incidences et aux contingences);
- 5 % est dédié à la surveillance des travaux et le contrôle qualitatif des matériaux par une firme externe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| La totalité de ce projet au montant de 2 550 623,80 \$ (taxes incluses) est financé comme suit : | | | | | | |
| | | | | | | |
| Un montant maximal de 1 328 869,86 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence arrondissement RCA12-27011 - Protection d'immeubles, et un montant maximal de 1 000 000 \$ (net des ristournes) sera financé à part égale par une subvention provenant du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) du ministère de la Culture et des Communications géré par le Service de la mise en valeur du territoire et par le règlement d'emprunt 14-032 Travaux de restaurations de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois. | | | | | | |
| La somme de 1 000 000.00 \$ est subventionnée à 50 % dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (MCCQ), par la recommandation de crédit #13-1.3.6.1-224 ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 500 000.00 \$. | | | | | | |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent sommaire contribue à la protection du patrimoine et permettra de maintenir les éléments de la structure du bâtiment en bon état.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'immeuble en bonne condition et préserver l'aspect patrimonial de ce dernier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres a été publié dans un quotidien montréalais et les documents d'appel d'offres étaient disponibles sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 février : attribution du contrat par le conseil d'arrondissement et demande au conseil municipal d'approuver une partie du financement
9 mars : approbation du dossier par le comité exécutif
21 mars : approbation du dossier par le conseil municipal
Mai 2016 : début des travaux
Octobre 2016 : fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Camille TROUDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cathy DUROCHER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Daniel SAVARD, 20 janvier 2016

Benoît FAUCHER, 11 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denys CYR
Directeur des services administratifs

Le : 2016-01-19



Dossier # : 1160185002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à "Impérial Habitation Inc". pour la réfection des grandes chambres froides au niveau 0 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 222 591,60 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #BI-00075 - (4) soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Impérial Habitation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection des grandes chambres froides au niveau 0 du Biodôme, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 591,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #BI-00075;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-05 12:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160185002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division des services techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à "Impérial Habitation Inc". pour la réfection des grandes chambres froides au niveau 0 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 222 591,60 \$ taxes incluses. Appel d'offres public #BI-00075 - (4) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le Biodôme de Montréal, dans le cadre de ses opérations, requière de grandes chambres froides (1 réfrigérateur - 1 congélateur) pour l'entreposage de certains aliments pour le maintien de ses collections vivantes. Le Biodôme est ouvert depuis 1992 et après 24 ans d'opération, ses équipements de réfrigération des grandes chambres froides ont atteint leur durée de vie utile et les parois des congélateurs doivent être remplacées, ayant été endommagées au fil du temps par l'entreposage de marchandise et la circulation du chariot élévateur. Actuellement les trois grandes chambres froides sont en arrêt, pour des raisons de santé-sécurité, car le plafond est très endommagé. Nous entreposons notre marchandise dans divers endroits en location. De plus, ces anciens équipements de réfrigération fonctionnaient au HCFC-22. Ce gaz réfrigérant fait partie de la liste d'élimination progressive des réfrigérants établi lors du protocole de Montréal dans le cadre du traité international (Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone). Ce gaz a un impact significatif sur le réchauffement climatique et il est prévu dans le protocole de Montréal l'arrêt de son utilisation.

La zone où auront lieu ces travaux n'est pas touchée par le projet de la Migration du Biodôme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282 - 17 novembre 2015 : Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet cille centrale) (dossier # 153843004)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser l'octroi du contrat à la compagnie Impérial Habitation Inc. pour effectuer les travaux de réfection des grandes chambres froides au Biodôme de Montréal. Le contrat inclut les travaux suivants :

- L'enlèvement du réfrigérant R22 dans les règles de l'art;
- La démolition du plafond et des murs des deux grands congélateurs;
- L'enlèvement des trois unités de réfrigération incluant les contrôles, l'électricité ainsi que toute la tuyauterie;
- Construction d'une seule et très grande chambre de congélation;

- Réfection des murs de la chambre froide tempérée (réfrigérateur);
- Installation des nouvelles unités de réfrigération fonctionnant au R134a ou au R404a respectant les nouvelles normes sur les réfrigérants;
- Installation des nouveaux contrôles des chambres froides et de l'alimentation électrique
- Installation de toute la tuyauterie et du calorifugeage.

JUSTIFICATION

Le devis, les documents d'appel d'offres ainsi que l'estimation ont été réalisés par les services techniques d'Espace pour la vie.

Un montant de 10 % représentant les contingences a été spécifié au formulaire de soumission pour pallier aux imprévus et aucun budget d'incidences n'est requis dans le cadre de ce projet.

Un appel d'offres public de travaux de construction, portant le numéro BI-00075 a été lancé dans le journal Le Devoir et publié sur le SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres) le 25 novembre 2015, avec un dépôt des soumissions fixé au 16 décembre 2015 .Quatre (4) addenda ont été publiés et se détaillent comme suit :

- L'addenda No 1 a été publié le 30 novembre 2015, extension de la date limite des visites;
- L'addenda No 2 a été publié le 1 décembre 2015, afin d'aviser que certains équipements doivent être remis au propriétaire;
- L'addenda No 3 a été publié le 8 décembre 2015 afin de répondre à des questions des soumissionnaires;
- L'addenda No 4 a été publié le 14 décembre 2015 afin d'apporter une petite correction concernant le lieu de réception des soumissions.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

Treize (13) entreprises ont acquis le cahier des charges, parmi lesquelles, quatre (4) ont déposé des soumissions, représentant 24 % des preneurs du cahier des charges. Sept (7) de ces entreprises ont visité nos installation dans le cadre de l'appel d'offres, dont quatre (4) d'entre eux ont soumissionnées.

Après une vérification de la liste des preneurs du cahier des charges, trois (3) sont entreprises sous-traitantes en réfrigération et dix (10) sont des entrepreneurs en construction.

Suite à l'analyse des soumissions, les quatre (4) soumissionnaires ont été jugés conformes.

Voici les détails des soumissions :

| Soumissions conformes | Montant (incluant les taxes) | Contingences de 10 % (incluant les taxes) | Montant total (incluant les taxes) |
|---------------------------------|---------------------------------|--|---------------------------------------|
| 1. Impérial Habitation Inc. | 202 356,00 \$ | 20 235,60 \$ | 222 591,60 \$ |
| 2. Aéro Mécanique Turcotte Inc. | 222 821,55 \$ | 22 281,16 \$ | 245 103,71 \$ |
| 3. AFCOR Construction Inc. | 255 180,56 \$ | 25 518,06 \$ | 280 698,62 \$ |

| | | | |
|---|---------------|--------------|---------------|
| 4. Service de Réfrigération R&S Inc. | 256 276,98 \$ | 25 627,70 \$ | 281 904,68 \$ |
| | | | |
| Dernière estimation du projet | 225 000 \$ | 22 500 \$ | 247 500 \$ |
| | | | |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues | 257 574,65 \$ | | |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (moyenne - la plus basse conforme)/la plus basse* 100 | 15,7 % | | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (la plus haute - la plus basse) | 59 313,08 \$ | | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute - la plus basse)/la plus basse*100 | 26,7 % | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation la plus basse - estimation | -24 908,40 \$ | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (plus basse - estimation)/estimation* 100 | -10,1 % | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse deuxième plus basse - la plus basse | 22 512,11 \$ | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) deuxième plus basse - plus basse)/plus basse* 100 | 10,1 % | | |

Le prix du plus bas soumissionnaire est inférieur à notre estimation de 10 % , ce qui est raisonnable, puisque nous avons prévu une réserve pour la mise en place de ces équipements, compte tenu des accès parfois difficiles.

Les vérifications réalisées démontrent que l'entreprise Impérial Habitation Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. L'entreprise possède une licence de la RBQ conforme ainsi qu'une attestation de Revenu Québec conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 222 591,60 \$ (taxes et contingences incluses) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 193 600 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence

locale #16-999 (Programme de maintien d'actifs dans les espaces communs d'Espace pour la vie). Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec ces travaux, nous procédons à la mise aux normes de ces chambres froides en respect du protocole de Montréal dans l'élimination des réfrigérants HCFC ayant un impact sur le changement climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important d'octroyer rapidement ce contrat car, actuellement, nos grandes chambres froides sont arrêtées et nous payons d'importants frais de location pour des espaces réfrigérés temporaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: février

Fin des travaux: fin mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY

ENDOSSÉ PAR

Jean BOUVRETTE

Le : 2016-01-27

Agent(e) technique en mecanique du batiment C/D services techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2016-02-05



Dossier # : 1165965001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689), majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-09 12:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1165965001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses |

CONTENU

CONTEXTE

Les plans et devis des travaux majeurs 2016-2019 prévus à l'hôtel de ville par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), sont débutés. Ces travaux majeurs prévoient notamment de refaire l'étanchéité des fondations sur tout le périmètre du bâtiment.

En parallèle, le projet de réaménagement de la place Vauquelin, piloté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), est à l'étape de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux dès avril 2016.

Les échéanciers de ces deux projets indiquent des travaux d'avril à décembre 2016. Afin de ne pas superposer les deux chantiers et de ne pas recommencer des travaux à peine complétés sur la place nouvellement aménagée, il est entendu entre les deux services que l'étanchéité des fondations doit être exécutée avant le début des travaux de réaménagement de la place, soit avant avril 2016. Par la même occasion et pour les mêmes raisons, les fondations du tunnel Vauquelin et de l'édifice Lucien-Saulnier du côté de la place seront restaurées.

Le secteur couvert par le présent mandat fait partie du site patrimonial du Vieux- Montréal et est situé dans un secteur d'intérêt archéologique. Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel, des mesures de protection des ressources archéologiques seront appliquées lors des travaux d'étanchéité. Ce mandat est géré par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine.

Le contrat inclut aussi le démontage et l'entreposage du socle du Monument à Jean Vauquelin. À la suite de l'annonce du projet, le Centre de conservation du Québec procédera à la dépose de la statue du monument. Ce mandat est géré par le Bureau d'art public du Service de la culture.

Dans le présent dossier, les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Affleck de la Riva en architecture et WSP Canada inc. en ingénierie civil et de charpente. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude. Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public pour les travaux de construction et le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson pour un montant de 783 589,61 \$ par résolution du CG15 0689 le 26 novembre 2015.

Le chantier a débuté le 30 novembre 2015, la fin des travaux est prévue fin février 2016. Le chantier est complété à environ 60 % au 31 janvier 2016.

Malgré une documentation importante sur les éléments en sous-sol partagée par les équipes du SGPVMR, du SGPI, du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), des travaux publics de l'Arrondissement Ville-Marie, de la géomatique, plusieurs éléments découverts pendant les excavations ont un impact sur les coûts et l'échéancier du projet:

1- Les travaux d'excavation sont réalisés sous supervision d'une équipe d'archéologues et demande une coordination accrue vu l'exigence du ministère de la Culture et des Communications de ne détruire aucun vestige archéologique. Plus de découvertes ont été faites lors des travaux et les vestiges mis au jour sont dans un meilleur état de conservation qu'anticipé. Par ailleurs, une tranchée d'inventaire a été déplacée afin de s'aligner à la séquence des travaux en cours et de réduire l'impact des interventions archéologiques nécessaires sur l'échéancier. La portée des travaux d'étanchéité a été modifiée afin de s'ajuster aux découvertes. Notons aussi que les travaux ont été interrompus lors des 2 jours de grève.

2- Les obstacles rencontrés pendant l'excavation, tels que les vestiges de la prison (1808-1859) présents à proximité des murs de fondation à étanchéiser et des sols peu stables, obligent l'utilisation de vérins hydrauliques pour l'étañonnement des tranchées afin d'assurer la sécurité des travailleurs tout en permettant des relevés archéologiques. Cette technique est plus efficace et plus coûteuse que des tranchées à 45 degrés prévues initialement. La location de ces équipements doit être prolongée en fonction de la prolongation de chantier.

3- Le contrat prévoit la réutilisation des déblais d'excavation pour le remblai des tranchées selon les tests de sol préalables et les premières recommandations du laboratoire. Cependant, les tests supplémentaires faits au chantier sur chaque pile de déblais confirment que des débris tels que des matériaux de construction et des déchets végétaux sont présents dans le sol et en réduisent la qualité et l'efficacité de compaction. Il est recommandé par les professionnels et le laboratoire de ne pas réutiliser ces déblais. Des coûts supplémentaires sont donc à prévoir pour la disposition additionnelle des sols et l'achat de nouveau remblai.

4- La découverte d'éléments non répertoriés sur l'ensemble des plans de la Ville modifie la portée des travaux, malgré que plusieurs services aient participé à l'assemblage des informations. Durant l'excavation, un massif de béton adjacent aux fondations à étanchéiser a été découvert. Il contient les services déjà identifiés au plan. Cette découverte modifie la portée des travaux de soutènement des ouvrages enfouis et requiert le déplacement partiel du massif.

5- Finalement, l'échéancier préliminaire prévoyait que les travaux débuteraient en octobre par l'inventaire archéologique. L'octroi du contrat a été retardé, car le montant de la plus basse soumission conforme obtenue était au-dessus de 500 000 \$. L'octroi du dossier a donc dû passer au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Les travaux d'inventaire archéologique sont donc exécutés en condition d'hiver et des frais additionnels pour les protections hivernales et le chauffage ont grandement entamé le montant prévu des

contingences.

Contrat de base initial : 681 382,27 \$, taxes incluses.

Solde du contrat de base selon l'avancement du chantier : 272 552,91 \$, taxes incluses.

Contingences initiales (15 %) : 102 207,34 \$, taxes incluses.

Les ordres de changements en négociation à ce jour sont de 102 207, 34 \$, taxes incluses.

Solde des dépenses contingentes à ce jour : 0,00 \$, taxes incluses.

Incidences générales initiales (10 %) : 78 358,96 \$, taxes incluses.

Contrat laboratoire : 3 961,46 \$ taxes incluses.

Solde des dépenses incidentes générales à ce jour : 74 397,50 \$, taxes incluses.

Incidences spécifiques (5,5 %) : 43 097,43 \$, taxes incluses.

Contrat Arkéos : 43 097,43 \$, taxes incluses.

Soldes des dépenses incidentes spécifiques à ce jour : 0,00 \$.

Le chantier se poursuit malgré que certains travaux soient en attente d'approbation et des fonds supplémentaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0689 Autoriser une dépense de 905 045,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville de Montréal, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 783 589,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5806; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG15 0417 Autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams Asselin Ackaoui et associés inc. (WAA Montréal inc.) et Blouin Tardif Architecture Environnement, seules firmes ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13880 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation de la majoration du contrat de St-Denis Thompson de 192 128,16 \$ afin de finaliser la portée des travaux prévue et de permettre au SGPVMR d'entreprendre dès avril 2016 les travaux de réaménagement de la place Vauquelin, leg du 375e anniversaire de Montréal.

Le projet en cours vise le maintien de l'actif immobilier de 2 bâtiments patrimoniaux

majeurs de l'administration municipale soit l'hôtel de ville et l'édifice Lucien-Saulnier, ancien palais de justice.

JUSTIFICATION

Suite à l'octroi du contrat de construction, la majoration du contrat est requise afin de s'ajuster aux conditions de chantier en sous-sol, à leur complexité et aux délais supplémentaires requis.

Des contingences de 15 % ont été prévues au contrat de l'entrepreneur général. Vu l'avancement du chantier et afin de couvrir les travaux additionnels potentiels qui, en raison de la nature des travaux de restauration, de la complexité du projet sur un site restreint, encombré et à fort potentiel archéologique ainsi que du nombre d'intervenants impliqués dans le dossier, risquent de générer encore plusieurs directives de changement, ces contingences standards doivent être augmentée.

Le tableau qui suit résume le détail de l'augmentation de contrat demandée :

| Description des changements en cours d'approbation et à venir | Montant (avant taxes) |
|--|------------------------------|
| 1- Prolongation de chantier due aux découvertes archéologiques (29 jours) | 24 300,00 \$ |
| 2- Location additionnelle d'éтанçonnements hydrauliques | 22 920,82 \$ |
| 3- Remplacement des déblais par du remblai neuf et disposition des déblais | 27 000,00 \$ |
| 4- Travaux additionnels pour divers éléments découverts lors de l'excavation | 27 167,69 \$ |
| 5- Conditions d'hiver pour l'inventaire archéologique (février - mars 2016) | 18 304,97 \$ |
| SOUS-TOTAL | 119 693,48 \$ |
| TPS (5 %) | 5 984,67 \$ |
| TVQ (9,975 %) | 11 939,42 \$ |
| SOUS-TOTAL | 137 617,58 \$ |
| Contingences additionnelles (20 % du montant résiduel du contrat de base) | 54 510,58 \$ |
| TOTAL | 192 128,16 \$ |

La dépense additionnelle à prévoir est de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour l'augmentation du contrat de construction, majorant ainsi le montant total du contrat de base de St-Denis Thompson de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 24,5 % par rapport au montant de la dépense totale taxes incluses, avant ristourne. (Ce pourcentage diffère de l'intervention du contentieux.)

La portée des travaux incluse au projet est la même que celle définie dans le mandat original. Cependant, elle est ajustée aux conditions de chantier du sous-sol qui augmentent la complexité et les délais de réalisation. Les travaux planifiés sont tous requis sur les bâtiments, car ils sont liés à l'étanchéité de l'enveloppe extérieure et à la correction de problèmes d'infiltration d'eau qui causent de la contamination fongique et la dégradation des fondations de moellons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation de la dépense est de 192 128,16 \$, taxes incluses, avant ristourne, elle sera assumée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière :

La part du projet 66030 - Programme de protection de bâtiments administratifs est de 192 128.16 \$ taxes incluses.

Un montant maximal de 122 403.52 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 13-014 - «Travaux de rénovation et de protection des immeubles municipaux, des installations aquatiques et sportives et des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs».

Et un montant maximal de 53 035.09 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 - «Travaux de rénovation et de protection des immeubles».

Cette dépense sera assumée à 69.77 % par la ville centre et 30.23 % par l'agglomération.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est conforme à la Politique de développement durable de la Ville et applique les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de l'augmentation de ce contrat aura un impact sur le démarrage et l'échéancier du réaménagement de la place Vauquelin, leg du 375e anniversaire de Montréal.

Le refus de l'augmentation du présent contrat impliquera soit l'augmentation du contrat et une prolongation de chantier du réaménagement de la place Vauquelin afin de procéder à la finalisation de l'étanchéité des fondations, soit le report des travaux d'étanchéité des fondations à une date ultérieure au réaménagement de la place Vauquelin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 90 jours calendrier.

Autorisation de la dépense : Février 2016

Fin reportée des travaux : Mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de la mise en valeur du territoire

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Benoît FAUCHER, 5 février 2016

Marie-Geneviève LAVERGNE, 5 février 2016

Mathieu DRAPEAU, 4 février 2016

Marie-Eve BONNEAU, 4 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-08

**Dossier # : 1151009018**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme) |

Il est recommandé:

1. d'octroyer un contrat à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères préétablis, pour des services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et pour la surveillance des travaux dans le cadre du même projet, pour une somme maximale de 6 002 161,37 \$, taxes incluses le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public no 15-14866;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-12-22 16:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151009018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme) |

CONTENU

CONTEXTE

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux municipaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. À titre d'information, une liste des lots de travaux réalisés, en cours et à venir est présentée en pièce jointe.

Services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux

L'acquisition des services professionnels visés par le présent dossier permettra de procéder à la production de l'avant-projet définitif et à la conception des plans et devis au courant de l'année 2016. Le présent dossier vise également l'acquisition des services professionnels requis pour assurer la surveillance des travaux qui sont prévus pour l'année 2017. Cette planification permettra de débiter la dernière phase de travaux du projet Bonaventure dès janvier 2017 et de la compléter en entier pour septembre 2017. Soulignons que des travaux de décontamination des sols sont requis, ce qui explique que le lancement du chantier soit prévu pour l'hiver 2017.

Le présent dossier s'inscrit dans la suite de la décision CE14 1963, datant du 17 décembre 2014. Celle-ci a permis de confirmer le concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics, des rues et des trottoirs prévus dans le cadre du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des

pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux qui en découlent.

Il s'agit ainsi de procéder à la production de l'avant-projet définitif, à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux prévus pour 2017.

Le tableau 1, ci-dessous, détaille les différents lots de travaux visés par le présent dossier tandis que la localisation projetée de chacun des lots est illustrée au plan des phases de mise en oeuvre qui se trouve en pièce jointe.

Tableau 1 - Lots de travaux pour lesquels l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance est recommandée par le présent dossier (voir plan des phases de mise en oeuvre en pièce jointe)

| Lots de travaux | Début des travaux | Fin des travaux |
|--|--------------------------|------------------------|
| Lot 26B - Secteur délimité par les rues Brennan et Duke de même que par l'actuelle rampe de sortie de l'autoroute Bonaventure : remplacement des infrastructures souterraines et réaménagement. | mai 2017 | juin 2017 |
| Lot 28 - Rues Duke et de Nazareth et rampes de début et de fin d'autoroute: plantation des arbres d'alignement de rue. | avril 2017 | mai 2017 |
| Lot 31 - Réseaux artériel et local (plusieurs tronçons situés principalement dans le quadrilatère « de Nazareth / Saint-Jacques / Duke / Wellington ») : réalisation de diverses interventions en matière de circulation afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité des liens entre le futur boulevard urbain et l'autoroute Ville-Marie. | 2017 | 2017 |
| Lot 32 - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques) : implantation d'oeuvres d'art. | juin 2017 | juillet 2017 |
| Lot 33 - Îlots centraux (entre les rues Brennan et Saint-Jacques) : aménagement de lieux publics et de trottoirs. | mai 2017 | septembre 2017 |
| Lot 35 - Aire d'exercice canin située au coin nord-ouest de l'intersection « Duke-Brennan » : réaménagement. | mai 2017 | juin 2017 |

| | | |
|--|-----------|----------------|
| Lot 36 - Rues Notre-Dame, Saint-Maurice, Saint-Paul, William, Ottawa, et Wellington (de l'ouest du viaduc du CN à la rue de Nazareth) : réaménagement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée. | mai 2017 | août 2017 |
| Lot 41A - Rue Brennan (entre la rue de la Commune et la rampe « Brennan ») : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée. | juin 2017 | septembre 2017 |
| Lot 41B - Rue Brennan (entre les rues de Nazareth « est » et Duke) : remplacement des trottoirs et réalisation de travaux de chaussée. | mai 2017 | juin 2017 |
| Lot 42 - Rue de la Commune (entre l'autoroute et la rue Prince) : réalisation d'aménagements cyclables. | mai 2017 | juillet 2017 |

Le projet de convention présenté en pièce jointe est basé sur un modèle issu de la banque de documents juridiques pré approuvés (Convention - Services professionnels - coût avec taxes excédant 50 000 \$).

JUSTIFICATION

Les services professionnels visés par le présent dossier sont requis par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) chargé de réaliser le Projet Bonaventure. Afin d'assurer la réalisation des différents lots de travaux requis pour le parachèvement du Projet Bonaventure, l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux est nécessaire. Il s'agit notamment d'assurer la conception de l'avant projet définitif ainsi que des plans et devis relatifs aux travaux de 2017. Mentionnons que l'acquisition de services professionnels visée par le présent dossier respecte la planification budgétaire globale du Projet Bonaventure. L'appel d'offres en lien avec le présent dossier fut mené dès 2015 afin de respecter le calendrier de réalisation du projet.

La durée du contrat de 20 mois permettra d'assurer la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux qui en découlent.

Processus d'appel d'offres

En vue de l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux, un appel d'offres public (numéro 15-14866) a été mené du 18 novembre au 7 décembre 2015. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a duré 20 jours de calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions a été fixé à 180 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 4 juin 2016.

L'appel d'offres 15-14866 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du SIVT, qui a également produit le devis technique inclus dans les documents d'appel d'offres.

Le devis technique et le bordereau de soumission ont été rédigés par les professionnels du SIVT.

Dans le cadre de l'appel d'offres, 2 addenda ont été émis, le premier le mardi 1er décembre 2015 et le second, le jeudi 3 décembre 2015.

Ceux-ci ont notamment permis de préciser plusieurs points concernant :

- le contrôle qualitatif des matériaux;
- les rôles, l'expérience requise et les taux horaires des professionnels identifiés au bordereau;
- le calendrier de réalisation des mandats;
- les paramètres généraux du Projet Bonaventure.

Les coûts, les frais et toutes les taxes pour l'acquisition de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux ne peuvent excéder le montant total soumis dans le cadre du présent appel d'offres. Mentionnons que le contrat recommandé dans le cadre du présent dossier prévoit la réalisation des différents mandats sur la base d'une tarification horaire. La Ville ne garantit par ailleurs aucun montant minimum quant à l'acquisition de ces services professionnels.

L'analyse des soumissions quant au respect des critères de sélection énoncés a été réalisée par un comité composé de plusieurs cadres de la Ville de Montréal et d'un professionnel externe. L'analyse de la conformité technique des soumissions a été réalisée par l'agent d'approvisionnement assigné au dossier, M. Claude Houle.

Notons que malgré la réception de deux soumissions, les vérifications entreprises avaient permis de déterminer que le nombre de soumissionnaires potentiels pour ce type de services professionnels est suffisant pour assurer une saine compétition au sein de ce marché.

Par ailleurs, un des preneurs du cahier des charges nous a indiqué ne pas avoir déposé de soumission puisque son carnet de commande est présentement complet alors qu'un autre nous a indiqué avoir manqué de temps pour la préparation de la soumission. Un preneur du cahier des charges a également évoqué la concurrence avec d'autres appels d'offres concernant le même type de services professionnels pour la Ville de Montréal.

Appel d'offres public no : 15-14866

Titre : Acquisition de services professionnels: Services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux

Date de lancement : 18 novembre 2015

Date d'ouverture : 7 décembre 2015

Preneurs du cahier des charges (14):

- AECOM Consultans Inc. ;
- Affleck de la Riva Architectes;
- Agence Relief Design.ca Inc. ;
- Arup Canada Inc. ;
- BC2 Groupe Conseil Inc. ;
- Claude Cormier et Associés;
- Groupe SNC-Lavalin Inc. ;
- Les services EXP Inc. ;
- Provencher Roy + Associés Architectes;
- Roche Ltée, Groupe-Conseil;
- Rousseau-Lefebvre Inc.;
- Services intégrés Lemay et Associés Inc. ;
- Stantech.Experts-conseils Itée.
- WSP Canada Inc.

Soumissionnaires (2) :
 - Rousseau-Lefebvre Inc.;
 - Stantech.Experts-conseils Itée.

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions reçues sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 - Résultat de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation

| Firmes soumissionnaires | Note intérimaire (%) | Pointage final | Prix pour les plans et devis (avant taxes) | Prix pour la surveillance (avant taxes) | Prix total (avant taxes) |
|--|-----------------------------|-----------------------|---|--|---------------------------------|
| Rousseau Lefebvre Inc. | 72,63 % | 0,20 | 2 916 108,60 \$ | 2 304 384,00 \$ | 5 220 492,60 \$ |
| Stantech Experts-conseils Itée | 67,63 % | Non conforme | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dernière estimation réalisée (VdeM) | Non applicable | Non applicable | 2 802 552,00 \$ | 2 169 744,00 \$ | 4 972 296,00 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation) | | | | | 248 196,60 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100 | | | | | 4,99 % |

La soumission de Stantech Experts-conseils Itée a été déclarée non conforme en raison d'une note intérimaire inférieure à 70%.

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme Rousseau Lefebvre Inc. au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses : 5 220 492,60 \$ + 261 024,63 \$ (TPS de 5%) + 520 744,14 \$ (TVQ de 9,975%) = 6 002 261,37 \$.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la loi sur les contrats des organismes publics. L'adjudicataire a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financier le 1er mai 2015 (pièce jointe au présent dossier).

Étant donné que le montant du contrat est supérieur à 1 M\$ et que le processus d'appel d'offres a donné lieu à une seule soumission conforme, ce contrat devra faire l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux, pour une valeur maximale de **6 002 261,37 \$**, taxes incluses, est recommandé. Mentionnons que l'acquisition de services professionnels visée par le présent dossier respecte la planification budgétaire

globale du Projet Bonaventure.

Le financement sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 du SIVT. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Précisons qu'il est prévu que 56 % et 44 % des dépenses requises soient respectivement effectuées au cours des années 2016 et 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi du contrat de services professionnels faisant l'objet du présent dossier permettra notamment d'assurer la conception d'aménagements du domaine publics qui prennent en considération le développement durable et qui visent à minimiser l'impact de ceux-ci sur l'environnement.

Par ailleurs, l'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en 2017 permettra notamment :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuit au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 15 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en espaces publics;
- la promotion des déplacements à pied par l'ajout de nouveaux trottoirs et par l'élargissement des trottoirs existants;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui augmenteront le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation de près de 300 arbres et l'augmentation du couvert végétal;
- l'aménagement de fosses drainantes de grande dimension;
- la qualité générale de l'aménagement du domaine public par l'utilisation d'équipements résistants et répondant aux prérogatives esthétiques du projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en septembre 2017.

Afin de débiter les travaux de décontamination dès le mois de janvier 2017, la production de l'avant-projet définitif et la conception des plans et devis doivent être amorcées dès l'hiver 2016.

L'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain, éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et la surveillance des travaux est donc nécessaire dès le mois de janvier 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : février 2016
- Production de l'avant projet définitif : février 2016
- Conception des plans et devis : août 2016
- Lancement du ou des appels d'offres pour la réalisation de travaux : septembre 2016
- Octroi de contrat par le Conseil d'agglomération pour la réalisation de travaux : novembre 2016
- Début des travaux et du mandat de surveillance : janvier 2017
- Fin des travaux et du mandat de surveillance: septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon POULIOT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2015-12-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-12-22

CE : 20.011
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151637001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente. |

Il est recommandé :
d'approuver le renouvellement de la contribution financière à l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-08 14:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151637001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 \$ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 \$ pour la durée de l'entente. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Association des Transports du Canada (ATC) depuis 1958 et participe activement à ses activités. L'ATC est une association d'envergure nationale s'intéressant principalement au secteur routier et à ses liens stratégiques avec les autres composantes du réseau de transport.

Cet organisme sans but lucratif a été créé à Montréal en 1914 et constitue une tribune neutre de collecte et d'échanges d'idées, d'informations et de connaissances à l'appui de l'élaboration de lignes directrices techniques, de guides de bonnes pratiques et de normes.

Elle est constituée de représentants de tous les paliers de gouvernements canadiens tels que Transport Canada, toutes les provinces canadiennes, et les principales villes canadiennes. Les firmes de génie-conseil, les universités, les Commissions de transports ainsi que certains fournisseurs spécialisés y sont également représentés.

La Ville est présente au sein des principaux comités de l'organisation, dont le Conseil d'administration ainsi que les Conseils techniques des Ingénieurs en chef, des transports urbains et de l'environnement.

Sous l'autorité des conseils techniques, des Comités permanents préparent des projets de guide et de normes d'exploitation adaptés aux nouvelles réalités canadiennes.

Les mandats des différents Comités permanents de l'association portent entre autres sur la conception géométrique des rues, la sécurité routière, les ouvrages routiers (structures), les revêtements de chaussées, la gestion des actifs, l'entretien et la construction des routes, les techniques et la gestion de la circulation, la planification et la recherche en transports urbains ainsi que l'environnement.

L'Association représente une tribune importante pour faire valoir le point de vue d'une ville de grande envergure telle que Montréal. Notons également que le gouvernement du Québec profite de cette tribune pour tester ses concepts et éventuellement, lorsque les guides sont adoptés, les intégrer dans les normes québécoises sur les ouvrages routiers, notamment le Tome V qui concerne plus particulièrement la signalisation routière. Dès lors, certaines valeurs normatives auxquelles les villes du Québec, dont Montréal, doivent se soumettre deviennent une partie constituante du Code de sécurité routière.

Le plan de financement des projets d'étude permet de procéder à l'engagement de firmes externes mandatées par l'ATC et ce, grâce à l'engagement financier volontaire de ses membres qui contribuent monétairement aux projets en fonction de leurs besoins et intérêts.

Les contributions sont mises en commun et seulement les membres contribuant financièrement font partie du comité directeur pour le projet visé. Ce comité directeur oriente et influence la teneur et le contenu du projet. L'expérience des projets réalisés à ce jour démontre que cette façon de faire permet entre autres d'élaborer des guides et des normes de qualité, mieux adaptés à la réalité urbaine des villes qui investissent dans ces projets.

La conception du réseau routier a évolué grandement partout au Canada. Pour Montréal, le Plan de transport contribue à modifier les façons de faire. La participation aux différents projets de l'ATC est un atout majeur pour la Ville qui lui facilite la mise en œuvre de son Plan de transport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0476 - 20 décembre 2012 - Approuver un projet de convention d'une durée initiale de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant annuel n'excédant pas 80 000 \$, non taxable.

CG10 0444 - 16 décembre 2010 - Approuver un projet d'entente qui prendra fin le 31 décembre 2012 entre la Ville et l'Association des Transports du Canada, organisme à but non lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes pour la construction et l'exploitation d'actifs de voirie, pour un montant de 167 500 \$, non taxable

CE10 0717 - 12 mai 2010 - Mandater la Direction des transports à participer à l'organisation du Congrès de l'Association des transports du Canada qui soulignera son 100e anniversaire à Montréal en 2014.

DESCRIPTION

Il est proposé de renouveler l'entente avec l'Association des Transports du Canada pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides de bonnes pratiques et de normes dans le domaine du transport et de la circulation routière.

L'élaboration des guides et des normes fait partie intégrante du processus d'ingénierie pour mener à terme la réalisation de projets sécuritaires en fonction de la nouvelle réalité mentionnée précédemment. Ce sont des outils dont doivent disposer entre autres, les professionnels au sein des services centraux de notre ville ainsi que les firmes de génie-conseil qui ont à réaliser nos projets routiers. Ce sont aussi des outils que nous mettons à la disposition des arrondissements pour qu'ils puissent aménager le réseau de rues locales sous leur responsabilité. Nous croyons que plutôt que d'improviser pour chacun des projets de nouvelles façons de faire qui pourraient répondre aux préoccupations actuelles des

municipalités, il est préférable et surtout plus économique et plus productif de mettre en commun les ressources compétentes au niveau national pour ainsi élaborer des outils de qualité, surtout que les grandes villes canadiennes vivent en général des problématiques similaires et poursuivent les mêmes objectifs de mobilité durable. À titre indicatif, une liste de projets complétés antérieurement ainsi que la liste des projets actifs initiés au cours des dernières années par les divers comités permanents de l'ATC sont fournies en pièces jointes au présent dossier.

Toute participation à un projet de l'ATC dans le cadre de l'entente doit obtenir l'aval du directeur des transports qui en évalue la pertinence et approuve le montant de la contribution financière.

Le projet d'entente prévoit qu'en considération de la participation financière de la Ville, l'Organisme s'engage pour chacun des projets dans lesquels la Ville investit à :

- assigner un conseiller technique pour le suivi de chacun des Projets;
- permettre aux représentants de la Ville de participer aux assemblées et aux diverses activités du Comité directeur du Projet;
- permettre à la Ville d'avoir une incidence sur la gestion et le déroulement des Projets en tant que membre du Comité directeur de Projet;
- s'occuper de la logistique requise pour les réunions du Comité directeur ainsi que pour les conférences téléphoniques ou multimédias, notamment convocation et salle de réunions;
- produire les comptes rendus des réunions du Comité directeur et à rendre compte de l'avancement des Projets lors des réunions du conseil d'administration de l'Organisme;
- transmettre tous les documents nécessaires pour l'avancement du Projet sous format électronique directement aux représentants de la Ville ou permettre l'accès à un dépôt électronique, le cas échéant;
- préparer les documents contractuels ainsi que les Termes de référence pour lancer les appels d'offres conformément aux politiques d'adjudication de contrat de l'Organisme, à partir des instructions du Comité directeur;
- assister le comité directeur lors de l'analyse des soumissions;
- octroyer le contrat et assurer la gestion et la mise en œuvre des Projets;
- effectuer les paiements conformément aux Termes de référence du Projet;
- tenir la Ville indemne de toute poursuite et prendre fait et cause pour celle-ci relativement à la réalisation et au paiement des contrats;
- fournir à la Ville une copie électronique ainsi qu'une copie officielle (papier) du Projet lorsque terminé;
- n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale déterminée par le Comité bénévole lors du lancement d'un Projet sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Comité directeur;
- assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention;
- tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des Projets réalisés et rendre accessibles au Directeur, aux fins de suivi ou de vérification, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces Projets;

- conserver les pièces justificatives, comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à la présente convention pour une durée de cinq (5) ans suivant la fin de la présente convention;
- se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes.

Pour sa part la Ville de Montréal s'engage, en considération du respect par l'Organisme de toutes les obligations auxquelles il souscrit, à lui verser, sur présentation de factures pour chacun des projets autorisés par le directeur des transports, la somme pour laquelle elle s'est engagée, étant entendu que la somme maximale payable par la Ville pour la totalité de ces projets ne peut excéder quatre-vingt mille dollars (80 000,00 \$) par année, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire propose la conclusion d'une entente de collaboration avec l'Association des Transports du Canada pour les raisons suivantes :

- la Ville de Montréal participe activement aux activités de l'ATC et profite ainsi de l'expertise réunie au sein de cet organisme pour élaborer conjointement des outils dont elle a besoin pour réaménager la rue et relever les multiples défis de la mobilité durable;
- l'Association des transports du Canada est un fournisseur unique;
- la formule utilisée par l'ATC permet d'obtenir ces ouvrages pour une fraction du prix réel.
- la formule ouverte permet de payer au moment opportun quand l'étude débute.

De plus, le processus développé par l'ATC profite de la synergie découlant de la présence des principales organisations canadiennes impliquées dans le domaine du transport et de la circulation pour conjointement produire les guides et les normes qui façonneront désormais l'environnement urbain. Afin de concilier les points de vue et d'accélérer la production, le processus élaboré par l'ATC comprend l'engagement de firmes canadiennes mandatées pour résoudre les problématiques soulevées par les municipalités participantes et réaliser les projets qui sont encadrés et approuvés par les organismes constituant le comité. Seulement les organisations (provinciales et municipales) ayant contribué au financement des projets sont autorisées à participer au comité directeur et ainsi orienter la firme en fonction des besoins particuliers qu'ils représentent (ex : aménagements géométriques de chaussées, de trottoirs, de passages piétons, de mail central, feux piétons, feux acoustiques, feux cyclistes, norme de marquage et de signalisation pour voies cyclables, etc.).

Actuellement, le milieu du transport et de la circulation est en transformation, il est impératif de revoir les manuels et guides d'aménagement géométrique selon les préoccupations actuelles qui préconisent un plus grand partage de la chaussée entre les divers utilisateurs. Le développement du transport actif et collectif, le développement durable, la prise en compte des facteurs humains et les aménagements contextuels sont des exemples des nouvelles valeurs auxquelles les municipalités adhèrent et auxquelles les outils de travail doivent répondre.

Le montant annuel de 80 000 \$ a été déterminé à l'interne en fonction des dépenses des années antérieures.

Cette entente permet aux services centraux concernés de la Ville de participer aux projets qui leur sont proposés au moment où le projet débute. En effet, un projet ne débute que

lorsque la somme des engagements des membres (gouvernements, villes et autres) atteint le montant d'argent nécessaire au lancement. Ceci peut engendrer un délai entre le moment où l'on donne son accord à contribuer au financement du projet et le début des travaux et conséquemment le paiement. Cette façon de faire (par le biais d'une entente préalable) permet également à la Ville de faire les paiements à temps évitant ainsi de pénaliser l'ATC par des délais administratifs indus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront de différentes sources. Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement ou au budget du PTI des différents services centraux de la Ville (Infrastructures, voiries et transports; Mise en valeur du territoire; et Environnement), selon le sujet traité.

Ainsi, la contribution au financement des projets de l'ATC dans le cadre de l'entente visée par le présent dossier n'aura pas d'incidence sur le cadre budgétaire de la Ville.

Les dépenses à engager dans le cadre de l'entente seront assumées par la Ville centre ou par l'agglomération, selon la nature des projets auxquels la Ville décidera de contribuer.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certains projets d'étude de l'ATC se penchent sur des questions environnementales. Le guide «Se déplacer intelligemment : Options de réduction des émissions de GES et de consommation de carburant pour les villes canadiennes » en témoigne. De plus, l'ATC a mis sur pied le Conseil de l'environnement qui chapeaute le Comité permanent de la législation et des services-conseils en environnement et le Comité permanent de la gestion des questions environnementales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente en vigueur entre la Ville et l'ATC est échue depuis le 31 décembre 2015. Une décision favorable dans le présent dossier permettrait de renouveler cette entente pour une autre période de trois ans et permettra ainsi la poursuite de cette collaboration fructueuse. Une décision défavorable aurait par contre pour effet de mettre fin à cette collaboration et de priver ainsi les services concernés d'un accès direct à un important bassin d'expertise et d'un moyen de développement peu coûteux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire mais la visibilité de la Ville est assurée par le fait que le nom de la Ville de Montréal sera inscrit dans les manuels auxquels elle aura participé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la nouvelle entente : février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'environnement , Direction (Marieke CLOUTIER)

Avis favorable :
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Gilles DUFORT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-10-19

Benoit CHAMPAGNE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-29

CE : 20.013
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1157149001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'entente concernant le portail commun de données ouvertes entre le gouvernement du Québec et les municipalités |

Il est recommandé :

D'approuver le projet d'entente entre le gouvernement du Québec, les municipalités et la Ville de Montréal relativement au portail commun de données ouvertes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-05 10:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1157149001**

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'entente concernant le portail commun de données ouvertes entre le gouvernement du Québec et les municipalités |

CONTENU

CONTEXTE

En octobre 2011, la Ville de Montréal a adopté sa première politique de données ouvertes. Cette politique a permis l'ouverture d'ensemble de données augmentant le niveau de transparence de la Ville de Montréal et supportant le développement d'un secteur d'activité utilisant les données ouvertes gouvernementales pour compléter l'offre de services auprès des citoyens. S'en est suivi en juin 2012, du dévoilement par le gouvernement du Québec de son propre portail de données ouvertes.

En février 2014, le gouvernement du Québec et les villes de Montréal, Québec, Gatineau et Sherbrooke ont adopté une licence commune pour la diffusion de leurs données ouvertes, la Creative Commons 4.0.

Le projet d'entente proposé concerne une initiative du gouvernement du Québec pour le développement de Données Québec, un portail de données ouvertes ayant pour vocation de supporter la croissance des données ouvertes pour le gouvernement provincial mais aussi pour les villes du Québec. Ce portail est une composante de la Stratégie Ti du gouvernement du Québec. Dans sa phase initiale, le portail Données Québec rassemble donc le gouvernement du Québec ainsi que les villes de Montréal, Québec, Gatineau, Laval et Sherbrooke.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1023 - 3 juin 2015 - **Adoption de la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle**

CM15 1499 - 14 décembre 2015 - **Adoption de la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et la « Directive sur la gouvernance des données de la Ville de Montréal ».**

CE14 0249 - 19 février 2014 - **Adoption de la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal**

DESCRIPTION

La présente entente a pour objet d'établir les modalités suivant lesquelles le Gouvernement et les Municipalités offriront aux citoyens un portail commun de données ouvertes. Ce portail sera disponible au lancement à l'adresse <http://donneesquebec.ca>.

- Ce portail à l'avantage d'offrir une vue d'ensemble sur les données ouvertes du gouvernement du Québec et des villes. Il permet d'offrir un point d'entrée unifiée aux développeurs pour les données de même nature et d'une même thématique.
- La Ville de Montréal conservera son propre portail de données ouvertes. Les données de la Ville de Montréal seront visibles et indexées sur le portail Données Québec via un procédé de fédération de catalogue de données.
- Le Bureau de la Ville intelligente et numérique propose que le Comité exécutif entérine cette entente de collaboration avec le gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique", l'ouverture des données est élément clé en vue de faire de Montréal un chef de file en matière de ville intelligente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun coût pour la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Démontre l'engagement de la Ville de Montréal en matière de transparence gouvernementale.

- Supporte le développement économique sur le créneau ville intelligente.
- Le partage de code informatique et d'outils basés sur les données ouvertes entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour le lancement public de la plateforme, le Secrétariat du Conseil du trésor, envisage de faire une annonce publique avec le Président du Conseil du trésor et les maires des villes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane GUIDOIN
Chef de projet

ENDOSSÉ PAR

Stéphane G GOYETTE
Directeur

Le : 2016-02-03



Dossier # : 1151103004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'addenda no. 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles - Dossier numéro: 807059) |

Il est recommandé :
d'approuver le projet d'addenda no. 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles - Dossier numéro: 807059)

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-01-22 15:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151103004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver le projet d'addenda no. 3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet: Quartier des spectacles - Dossier numéro: 807059) |

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 mars 2009, le gouvernement du Québec approuvait, par le décret 192-2009, l'entente avec le gouvernement du Canada concernant le financement du projet du Quartier des spectacles dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec. Cette entente prévoit le versement d'une aide financière, au montant de 80 M\$ (50% Québec / 50% Canada), pour la réalisation des aménagements proposés dans le Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) du secteur Place des Arts. Cette entente a été modifiée en janvier 2011 (addenda no.1) et en juin 2013 (addenda no.2).

Les travaux des phases 1, 2 et 3 sont pratiquement terminés. La phase 4 et certains travaux spécifiques des phases précédentes seront complétés en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0509 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 80 M\$ dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada-Québec (projet quartier des spectacles)

CG10 0440 - Approuver l'addenda no 1 du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec - Quartier des spectacles, réaménagement du domaine public du secteur Place des Arts

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver l'addenda no.3 au protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal. Cet addenda a pour effet d'autoriser les changements à la description des travaux admissibles afin, notamment, d'inclure les nouveaux aménagements prévus pour le projet de

l'esplanade Clark, comportant une patinoire extérieure réfrigérée et un pavillon de services. L'addenda prévoit également le report de la date de fin des travaux au 31 mars 2019.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'addenda no.3 au protocole d'entente est requise dans les meilleurs délais pour permettre de poursuivre la mise en oeuvre du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière à recevoir en vertu du présent protocole d'entente est prévue au PTI 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement du secteur Place des Arts contribue à l'amélioration générale de la qualité de vie par l'ajout d'espaces publics de qualité et d'équipements de loisirs. Il contribue également à l'amélioration du dynamisme culturel de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de l'addenda no.3 au protocole d'entente est requise afin d'obtenir la totalité de l'aide financière accordée pour le projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape-ci du projet, en accord avec le Service des communications. Une opération de communication sera élaborée au moment opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint au directeur, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-12-23

Jean-Robert CHOQUET
Directeur - Service de la culture

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET
Directeur - Service de la culture
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-01-21



Dossier # : 1161197002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal (BNLMTL) et au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016. |

Il est recommandé

:

1. d'accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

| Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
|--|-----------|
| - Biennale de Montréal | 85 000 \$ |
| - Festival international du film sur l'art | 60 000 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-03 15:48

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161197002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 145 000 \$ à la Biennale de Montréal (BNLMTL) et au Festival international du Film sur l'Art (FIFA) dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

Afin de répondre plus adéquatement aux attentes des organismes culturels qui présentent des festivals et des événements sur le territoire montréalais, le Service de la culture gère le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Le Programme se décline en deux volets : volet 1 - festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$; volet 2 - festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM15 0174 - 23 février 2015 - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ au Festival international du film sur l'art et au Mois de la photo à Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2015
- CM14 0285 - 24 mars 2014 - Accorder un soutien financier de 130 000 \$ à la Biennale de Montréal et au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014
- CM13 0217 - 18 mars 2013 - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ au festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013

DESCRIPTION

À la date de tombée du 4 décembre 2015, le Service de la culture a reçu 61 demandes de soutien financier totalisant un montant de 2 087 400 \$, alors que le budget prévu au programme de soutien aux festivals et aux événements culturels est de 1 089 500 \$. En tout, 42 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux

représentants du milieu culturel, à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Le présent dossier décisionnel fait donc l'objet d'une recommandation au conseil municipal, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville est supérieure à 50 000 \$. Il vise donc exclusivement la Biennale de Montréal et le Festival international du film sur l'art. Ces événements récurrents et prestigieux revêtent un caractère incontournable pour Montréal aux plans des retombées culturelles, sociales, économiques et touristiques. La contribution financière tient compte de la croissance des événements et permet une plus grande visibilité à la Ville.

Plusieurs partenaires publics des paliers des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs partenaires privés contribuent à ces événements.

| Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| - Festival international du film sur l'art / 34e FIFA | | | 60 000 \$ |
| - Biennale de Montréal / BNL MTL 2016 | | | 85 000 \$ |
| Soutien financier | 2014 | 2015 | 2016 |
| - Festival international du film sur l'art | 60 000\$ | 60 000 \$ | 60 000 \$ |
| - Biennale de Montréal - biennale | 70 000\$ | | 85 000 \$ |

40 autres demandes, dont l'aide financière accordée est de 50 000 \$ et moins, font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1161197001) destiné au comité exécutif.

JUSTIFICATION

Il est recommandé un soutien financier pour les événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent des secteurs d'excellence de la métropole. Ces événements positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan, tant au niveau de son rayonnement international qu'à celui des retombées culturelles, sociales et économiques importantes qu'ils génèrent, ainsi en va-t-il de la Biennale de Montréal et du Festival international du film sur l'art..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 145 000 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme «*La ville de festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréo-touristiques et économiques importantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 17 février 2016 et de l'assemblée du conseil municipal du 22 février 2016.

Communiqué de presse de la Ville de Montréal et autres mesures, si nécessaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-02

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-02-03



Dossier # : 1161197001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 774 500\$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 774 500 \$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016 :

| Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
|--|-----------|
| Alchimies, Créations et Cultures / 17e Festival du Monde Arabe de Montréal | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 8e Festival Art Souterrain | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 3e Biennale internationale d'art numérique - BIAN | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 17e Festival Elektra | 30 000 \$ |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 10e édition | 12 500 \$ |
| Coup de coeur francophone - 30e édition | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 21e édition | 12 500 \$ |
| Festi Blues - 19e édition | 5 000 \$ |
| Festival de films Cinémania - 22e édition | 10 000 \$ |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 21e édition | 30 000 \$ |

| | |
|---|-----------|
| Festival international de la littérature (FIL) - 22e édition | 27 000 \$ |
| Festival international de musique Pop Montréal - 15e édition | 45 000 \$ |
| Festival international de théâtre Jeune Public (1992) inc. / Les Coups de théâtre - 14e édition (biennale) | 20 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 19e édition | 25 000 \$ |
| Festival ZooFest - 8e édition | 10 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 18e Festival littéraire international Métropolis Bleu | 25 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 18e Festival MEG Montréal | 15 000 \$ |
| Mutek - 17e édition | 50 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 12e édition | 15 000 \$ |
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 19e édition | 40 000 \$ |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 26e édition | 40 000 \$ |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 31e édition | 25 000 \$ |
| Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ | |
| Atelier Circulaire (L') / 1e Festival des arts imprimés de Montréal | 2 000 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 11e édition | 15 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 8e édition | 4 000 \$ |
| Danse Imédia O.S.B.L. / 14e Festival Quartiers Danses | 10 000 \$ |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 29e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 5e édition | 10 000 \$ |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 9e édition | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 15e édition | 15 000 \$ |

| | |
|---|-----------|
| LA SERRE arts vivants / OFFTA - 10e édition | 9 000 \$ |
| Les Escales Improbables de Montréal - 14e édition | 15 000 \$ |
| Les Filles Électriques / 4e Festival Phénoména | 15 000 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16e édition | 14 500 \$ |
| Maison de la poésie / 16e Festival de la poésie | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 14e Festival Montréal Baroque | 12 500 \$ |
| Société des Arts Libres et Actuels / 15e Festival Suoni Per Il Popolo | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 24e édition | 8 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 26e Festival St-Ambroise Fringe Montréal | 15 000 \$ |
| Usine C / 10e Festival Temps d'images | 12 500 \$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-03 15:47

Signataire :

Chantal I. GAGNON

 Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161197001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 774 500\$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2016. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE15 0280 - février 2015 : Accorder un soutien financier totalisant 799 500 \$ à 39 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014*.
- CE14 0337 - 12 mars 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 39 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014*.
- CE13 0256 - 6 mars 2013 : Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013*.

DESCRIPTION

À la date de tombée du 4 décembre 2015, le Service de la culture a reçu 61 demandes de soutien financier totalisant un montant de 2 087 400 \$, alors que le budget prévu au programme est de 1 089 500 \$. En tout, 42 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. 40 de ces demandes font l'objet du présent dossier décisionnel pour une aide financière de la Ville de 50 000 \$ et moins, et doivent donc être soumises pour décision au comité exécutif.

Répartition des demandes :

- Volet 1 - Festivals et événements artistiques (budget supérieur à 500 000 \$) : 22
- Volet 2 - Festivals et événements artistiques (budget inférieur à 500 000 \$) : 18

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville à chaque organisme est de 50 000 \$ et moins. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels du Service de la culture et de deux représentants du milieu culturel à partir

des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Les projets recommandés sont répartis comme suit :

| | |
|--|-----------|
| Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$ | |
| Alchimies, Créations et Cultures / 17e Festival du Monde Arabe de Montréal | 30 000 \$ |
| Art Souterrain / 8e Festival Art Souterrain | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 3e Biennale internationale d'art numérique - BIAN | 30 000 \$ |
| Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 17e Festival Elektra | 30 000 \$ |
| Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 10e édition | 12 500 \$ |
| Coup de coeur francophone - 30e édition | 40 000 \$ |
| Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 21e édition | 12 500 \$ |
| Festi Blues - 19e édition | 5 000 \$ |
| Festival de films Cinémania - 22e édition | 10 000 \$ |
| Festival de musique de chambre de Montréal - 21e édition | 30 000 \$ |
| Festival international de la littérature (FIL) - 22e édition | 27 000 \$ |
| Festival international de musique Pop Montréal - 15e édition | 45 000 \$ |
| Festival international de théâtre Jeune Public (1992) inc. / Les Coups de théâtre - 14e édition (biennale) | 20 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 19e édition | 25 000 \$ |
| Festival ZooFest - 8e édition | 10 000 \$ |
| Fondation Métropolis Bleu / 18e Festival littéraire international Métropolis Bleu | 25 000 \$ |
| Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 18e Festival MEG Montréal | 15 000 \$ |
| Mutek - 17e édition | 50 000 \$ |
| Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 12e édition | 15 000 \$ |

| | |
|--|-----------|
| Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 19e édition | 40 000 \$ |
| Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 26e édition | 40 000 \$ |
| Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 31e édition | 25 000 \$ |
| Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ | |
| Atelier Circulaire (L') / 1e Festival des arts imprimés de Montréal | 2 000 \$ |
| Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 11e édition | 15 000 \$ |
| Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 8e édition | 4 000 \$ |
| Danse Imédia O.S.B.L. / 14e Festival Quartiers Danses | 10 000 \$ |
| Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : 29e Festival international cinéma LGBT Montréal | 12 500 \$ |
| Festival BD de Montréal - 5e édition | 10 000 \$ |
| Festival de théâtre de rue de Lachine - 9e édition | 10 000 \$ |
| Festival du Jamais Lu - 15e édition | 15 000 \$ |
| LA SERRE arts vivants / OFFTA - 10e édition | 9 000 \$ |
| Les Escales Improbables de Montréal - 14e édition | 15 000 \$ |
| Les Filles Électriques / 4e Festival Phénoména | 15 000 \$ |
| L'OFF Festival de jazz de Montréal - 16e édition | 14 500 \$ |
| Maison de la poésie / 16e Festival de la poésie | 12 500 \$ |
| Montréal Baroque inc. / 14e Festival Montréal Baroque | 12 500 \$ |
| Société des Arts Libres et Actuels / 15e Festival Suoni Per Il Popolo | 15 000 \$ |
| Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 24e édition | 8 000 \$ |
| Théâtre MainLine / 26e Festival St-Ambroise Fringe Montréal | 15 000 \$ |
| Usine C / 10e Festival Temps d'images | 12 500 \$ |

Les demandes dont l'octroi financier est supérieur à 50 000 \$, et qui en conséquence doivent être présentées au Conseil municipal, font l'objet du dossier décisionnel no.

1161197002 et visent exclusivement le Festival international du film sur l'art et la Biennale de Montréal.

Les demandes relatives à la Parade de la St-Patrick (United Irish Society of Montréal), à la Carifesta, au Comité de la fête nationale et à Fierté Montréal feront l'objet de sommaires décisionnels distincts préparés par la Division des événements publics puisque ces événements sont gérés par cette même division.

JUSTIFICATION

Il est recommandé un soutien financier pour les festivals et événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent les secteurs d'excellence des principales disciplines artistiques de la métropole. Ces événements contribuent à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle de premier plan. Les événements visés par le présent sommaire nécessitent pour certains un soutien technique important de la Ville. Un protocole de soutien technique spécifique pour chacun d'entre eux sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 774 500 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 17 février 2016 pour les 40 organismes.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-02

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-02-03



Dossier # : 1156794007

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ à 12 différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ aux 12 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 :

| Organisme | Projet | Soutien 2016 |
|--|--|---------------------|
| Rue action prévention Jeunesse | L'accès soir | 15 000 \$ |
| La cafétéria communautaire Multi Caf | Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges | 15 000 \$ |
| Dopamine | DopAccès | 20 000 \$ |
| Groupe Information Travail inc. | Brigade plateau net | 25 000 \$ |
| Plein Milieu | Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone | 39 289 \$ |
| Dîners St-Louis | Job 18-30 | 25 000 \$ |
| Travail de rue / Action communautaire | Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance | 20 000 \$ |
| Missions Exeko | Ville inclusive | 25 000 \$ |
| Projets Autochtones du Québec | Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence | 22 176 \$ |

| | | |
|---|---|------------------|
| Clinique Droits Devant | De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée | 40 518 \$ |
| L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. | Bonification de l'intervention de nuit | 15 000 \$ |
| Action-réinsertion | Brisons la glace ouvrons le dialogue | 5 000 \$ |

2. d'approuver 12 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-04 17:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156794007

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Compétence d'agglomération : | Logement social et aide aux sans-abri |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 266 983 \$ à 12 différents organismes, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte à l'itinérance 2016 / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale est déterminée à contrer l'errance urbaine. Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la situation de précarité vécue par certains citoyens. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but d'éliminer les obstacles qui freinent la sortie de l'itinérance.

Dans ce domaine spécifique, les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Par ailleurs, le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, vise à réaliser des interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à cette réalité complexe et en constante évolution. Les projets recommandés dans ce dossier sont cohérents avec les principes mis de l'avant par la Ville et participent à atteindre les objectifs de son plan d'action en itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1874 du 3 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 84 526 \$ aux trois organismes ci-

après, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Missions Exeko pour le projet « idAction Mobile et les ateliers idAction en itinérance », dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014

CE14 1725 du 12 novembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 337 474 \$ aux 10 organismes ci-après, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Dîners St-Louis, 25 000 \$ à Groupe Information Travail inc., 24 502 \$ à La Cafétéria Multi Caf, 21 335 \$ à L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme inc., 39 289 \$ à Plein Milieu et 30 000 \$ à Rue action prévention Jeunesse pour des projets dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance 2014

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

DESCRIPTION

Rue action prévention Jeunesse, faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse

Projet : L'accès soir – **15 000 \$**

L'unité mobile Rap Jeunesse est le seul organisme qui patrouille le nord de la Ville pour offrir des services de soutien et de référence psychosociaux et sociosanitaires. Le montant demandé servira à bonifier leur service d'intervention de première ligne.

La cafétéria communautaire Multi Caf

Projet : Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges – **15 000 \$**

MultiCaf offre des services d'aide alimentaire et de référence aux plus démunis du quartier Côte-des-Neiges (CDN). Afin de mieux répondre aux besoins des personnes itinérantes, MultiCaf propose de coordonner deux tables de concertation pour cerner les ressources manquantes et la création d'un document pour mieux référer les clients.

Dopamine

Projet : DopAccès – **20 000 \$**

L'organisme intervient principalement auprès d'une clientèle toxicomane qui est souvent associée à l'itinérance dans Hochelaga-Maisonneuve. Le montant est accordé pour le maintien des activités du centre de jour où les personnes visées ont accès à plusieurs services de base moins présents dans l'est de Montréal.

Groupe Information Travail inc.

Projet : Brigade plateau net – **25 000 \$**

Ce projet d'introduction à l'employabilité consiste à ramasser les déchets manuellement des rues et ruelles. Douze jeunes et adultes suivent des formations de santé et sécurité au travail et d'employabilité dans ce contexte.

Plein Milieu

Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone – **39 289 \$**

Ce projet vise à maintenir la présence d'un travailleur de rue dans le Grand Plateau spécifiquement dédié à la prise de contact et à l'accompagnement des personnes d'origines Autochtones. Se rajoutent au mandat : la concertation, le partage de connaissances avec les autres services concernés dans le quartier et la médiation sociale.

Dîners St-Louis

Projet : Job 18-30 – **25 000 \$**

Ce projet d'employabilité œuvre selon le principe du travail alternatif payé à la journée. Un chargé de projet accompagne les jeunes dans leurs plateaux de travail à raison de 3 h par jour. Ce projet contribue à l'amélioration des relations avec les résidents du quartier et favorise l'intégration sociale des jeunes participants.

Travail de rue / Action communautaire

Projet : Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance – **20 000 \$**
L'organisme a développé une expertise en pratique généraliste de proximité dans le Sud-Ouest et Verdun. Le montant accordé vise le maintien des activités du travail de rue et l'accès à un coordonnateur clinique 24 h/24 h 7 jours/ 7. Le coordonnateur sera aussi impliqué dans la suite à donner au Forum sur l'itinérance tenu à la fin de 2015.

Missions Exeko

Projet : Ville inclusive – **25 000\$**

Exeko propose 325 heures de médiation auprès des personnes en situation d'itinérance de la Ville. Ce projet se consacre spécifiquement à favoriser une éducation continue, à renforcer l'exercice de la citoyenneté et à créer des espaces de rencontre et de cohabitation. Leur approche est fondée sur la médiation intellectuelle et culturelle.

Projets Autochtones du Québec

Projet : Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence – **22 176 \$**

Ce projet a comme objectif principal d'identifier les lacunes qui freinent l'accès des femmes autochtones au soutien pour victimes et au processus de justice. Il vise aussi à bâtir un cadre de soutien et de planification des interventions avec les partenaires de la communauté.

Clinique Droits Devant

Projet : De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée – **40 518 \$**

Par la création d'un poste d'agent communautaire au Programme Accompagnement Justice Itinérance à la Cour (PAJIC) et d'une stratégie concertée, le projet vise la déjudiciarisation et le renforcement de l'accompagnement des personnes itinérantes, incarcérées ou qui sortent de prison.

L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.

Projet : Bonification de l'intervention de nuit – **15 000 \$**

L'autobus de l'Anonyme parcourt une douzaine de quartiers de Montréal quatre soirs et cinq nuits par semaine. Le projet consiste à bonifier leur offre de services en maintenant deux quarts de travail de nuit dans le quartier Centre-Sud.

Action-réinsertion, faisant aussi affaire sous Le Sac à dos

Projet : Brisons la glace ouvrons le dialogue – **5 000 \$**

Série d'ateliers d'initiation à la sculpture sur glace destinée aux personnes inscrites au programme de réinsertion sociale et économique du Sac à Dos. Le point culminant du projet sera la réalisation de sculptures sur glace dans le cadre du Festival Montréal en lumières. Un sondage effectué par les participants auprès des résidents et des commerçants du quartier aura lieu au printemps pour saisir les perceptions de ces derniers sur l'itinérance et les actions à entreprendre pour améliorer le vivre ensemble.

JUSTIFICATION

Pour la sélection de ces projets, le SDSS a mis en place un comité d'analyse. Ce dernier a évalué les projets de manière uniforme en utilisant une grille d'évaluation tenant compte de plusieurs aspects, dont la nature des problématiques visées, la qualité générale des projets, la portée des activités proposées, la nature des partenariats et les aspects financiers. Cette année, une attention particulière a été accordée aux projets s'adressant aux personnes autochtones et aux femmes puisque les données du premier dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal réalisé en 2015 démontraient la pertinence d'un renforcement des interventions auprès de ces clientèles spécifiques.

Aux termes du processus de sélection, 17 projets ont été recommandés, dont 12 font l'objet du présent dossier tandis que les cinq autres projets, relatifs à des enjeux locaux, sont

présentés au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie dans le dossier 1163405001.

Les projets recommandés permettront d'offrir des services diversifiés aux personnes en situation d'itinérance, en cohérence avec les engagements du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017. Ces projets auront plus particulièrement pour effet de sensibiliser et partager les connaissances, de favoriser la défense des droits et l'exercice de citoyenneté, d'offrir des services de réinsertion de même que de réduire les problèmes de partage de l'espace public.

Dans certains cas, le montant recommandé est inférieur au montant demandé suite à l'analyse des dépenses admissibles, des objectifs visés, de l'échéancier de réalisation ou des contributions antérieures accordées pour des projets similaires. Cependant, dans tous les cas, les organismes concernés ont confirmé que leur projet respectif demeurerait viable. Dans ce contexte, le SDSS recommande d'accorder un soutien financier à la réalisation de ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont imputées à même le budget de 1 M\$ de la Mesure d'aide financière dédiée à la lutte contre l'itinérance en 2016. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les crédits requis pour cette dépense sont réservés par l'engagement de gestion QV5674007.

Le tableau suivant présente les soutiens financiers accordés antérieurement, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance, aux mêmes organismes pour le même projet.

| Organisme | Soutien financier | | | % soutien par rapport au projet global |
|---|-------------------|--------------|------------------|--|
| | Accordé 2014 | Accordé 2015 | Recommandé 2016 | |
| Rue action prévention Jeunesse Projet : L'accès soir | 30 000 \$ | - | 15 000 \$ | 13 % |
| La cafétéria communautaire Multi Caf Projet : Itinérance et insécurité résidentielle à Côte-des-Neiges | 24 502 \$ | - | 15 000 \$ | 61 % |
| Dopamine Projet : DopAccès | - | - | 20 000 \$ | 50 % |
| Groupe Information Travail inc. Projet : Brigade plateau net | 25 000 \$ | - | 25 000 \$ | 13 % |
| Plein Milieu Projet : Le travail de rue en soutien aux personnes d'origine autochtone | 39 289 \$ | - | 39 289 \$ | 47 % |
| Dîners St-Louis Projet : Job 18-30 | 25 000 \$ | - | 25 000 \$ | 29 % |
| Travail de rue / Action communautaire Projet : Le travail de rue dans le Sud-Ouest comme alternative à l'itinérance | - | - | 20 000 \$ | 5 % |

| | | | | |
|--|-----------|---|------------------|------|
| Missions Exeko Projet : Ville inclusive | 25 000 \$ | - | 25 000 \$ | 11 % |
| Projets Autochtones du Québec Projet : Agent de liaison pour femmes autochtones victimes de violence | - | - | 22 176 \$ | 56 % |
| Clinique Droits Devant Projet : De la déjudiciarisation à l'intégration : une stratégie concertée | - | - | 40 518 \$ | 48 % |
| L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. Projet : Bonification de l'intervention de nuit | 21 335 \$ | - | 15 000 \$ | 10 % |
| Action-réinsertion Projet : Brisons la glace ouvrons le dialogue | - | - | 5 000 \$ | 69 % |

* Bien qu'ayant bénéficié d'une contribution dans le cadre de la Mesure d'aide financière de lutte à l'itinérance 2014 (CE14 1725 du 12 novembre 2014 / CE14 1874 du 3 décembre 2014), les activités des sept projets reconduits ont été réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, ce qui explique qu'aucune contribution ne leur a été octroyée en 2015 pour le même projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de ces projets contribue à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, à la réinsertion sociale, à une cohabitation sociale plus harmonieuse, à la défense des droits et à la participation citoyenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues aux projets de convention respectifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2016 Présentation pour approbation du comité exécutif

Début des projets

Décembre 2016 Fin des projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en developpement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-02-04



Dossier # : 1151803001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la performance organisationnelle , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. (1 700 000 \$, taxes incluses) et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (1 000 000 \$, taxes incluses), pour les services-conseils jusqu'au 31 décembre 2018 en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public no 15-14864 – 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. De conclure deux (2) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle;
2. D'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14864 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018.
- 4.

| Firme | Somme maximale taxes incluses | Échéance | Contrat |
|--|--------------------------------------|------------------|----------------|
| PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. | 1 700 000,00 \$ | 31 décembre 2018 | 1 |
| Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. | 1 000 000,00 \$ | 31 décembre 2018 | 2 |

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-01 14:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1151803001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la performance organisationnelle , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. (1 700 000 \$, taxes incluses) et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (1 000 000 \$, taxes incluses), pour les services-conseils jusqu'au 31 décembre 2018 en optimisation de la performance organisationnelle / Appel d'offres public no 15-14864 – 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale a entrepris un changement de culture profond en insistant sur l'amélioration continue et l'obtention de résultats tangibles en matière d'amélioration de la performance. En témoignent les 6 grandes priorités de 2016, la formulation d'objectifs SMART dans les cahiers de gestion de la performance des cadres, les 12 chantiers d'amélioration de la performance, la démarche d'étalonnage avec l'OMBI, etc. Dans le contexte où ce changement de culture se fera à long terme et qu'il se soldera par un succès seulement s'il est constamment soutenu, il est nécessaire que la Direction générale l'alimente. La présence d'ententes-cadres pour des services-conseils en optimisation de la performance constituerait assurément un moyen efficace pour soutenir les démarches d'amélioration qu'auront à entreprendre les unités administratives au cours des prochaines années.

L'appel d'offres public #15-14864 a été lancé le 18 novembre 2015, publié dans le journal Le Devoir et le système SÉAO. L'ouverture des soumissions s'est faite le 23 décembre 2015, soit après trente-quatre (34) jours de publication. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0361 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour les services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 3 500 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12276 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

- CE12 1024 – 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en performance organisationnelle, selon les critères de rétention et leur pondération spécifiés au devis.

- CE08 1770 - 1^{er} octobre 2008 – Octroi de contrat de services professionnels à la firme Groupe-conseil CFC inc. pour des services en optimisation de la performance organisationnelle – montant maximal de 450 000 \$.

DESCRIPTION

Il est recommandé de retenir la firme PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. (contrat 1) et la firme Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. (contrat 2) afin d'obtenir des services professionnels de spécialistes en optimisation de la performance organisationnelle pour une somme maximale de 1,7 M\$ et 1,0 M\$ respectivement, taxes incluses, pour la période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018. Les gestionnaires de la Ville sont engagés dans plusieurs initiatives de révision de leur domaine d'affaires, de manière à en simplifier le fonctionnement, en accroître la responsabilité et à en optimiser les ressources tout en s'inspirant des meilleures pratiques. L'expertise en tous domaines n'est pas disponible au sein de l'organisation et il est courant qu'une organisation de la taille de la Ville de Montréal ait parfois recours à l'aide de conseillers externes. Durant les 3 dernières années, nous avons noté une demande soutenue pour des services-conseils en optimisation de la performance de la part des unités administratives. En effet, le Service de la performance organisationnelle et l'équipe de développement organisationnel du Service des ressources humaines reçoivent fréquemment des demandes de cette nature. Par ailleurs, les 49 mandats confiés à une firme externe au cours des trois dernières années témoignent des besoins réels de l'organisation. Les taux horaires négociés dans une entente-cadre sont nettement avantageux (-20 % à -30 %) comparativement à ceux qui pourraient être obtenus par une négociation à la pièce par plusieurs unités administratives en parallèle. Une entente-cadre permet également une réduction importante des délais et des coûts rattachés au processus d'approvisionnement répétitif visant à acquérir des services-conseils en optimisation de la performance. L'optique envisagée dans l'octroi de deux contrats de services professionnels au lieu d'un seul réside dans le fait d'offrir la chance à de plus petites firmes de soumissionner, qui possèdent potentiellement une expertise plus pointue dans certains domaines d'optimisation ainsi que la prémisses de pouvoir bénéficier d'un plus grand bassin d'experts aux expertises variées.

Le Service de la performance organisationnelle concentre toute l'énergie de ses ressources sur la réalisation des 12 chantiers d'amélioration de la performance et les démarches d'étalonnage. Il ne peut actuellement répondre à toutes les demandes des unités administratives qui souhaitent obtenir des services-conseils et un accompagnement pour réaliser des projets d'optimisation spécialisés, ponctuels et de courtes durées. La conclusion d'ententes-cadres de ce type n'engagera pas automatiquement de dépense pour la Ville de Montréal, mais permettra de dégager la latitude nécessaire, qui sera utilisée au besoin selon des paramètres préétablis basés sur les meilleures conditions du marché pour optimiser les activités démontrant les gains d'efficacité potentiels les plus probants.

Ainsi, selon les priorités de la direction générale et pour répondre aux besoins exprimés par les unités administratives, le recours à des spécialistes externes sera parfois nécessaire. Ces derniers seront appelés à réaliser des mandats dans plusieurs domaines d'affaires de la Ville et fourniront l'expertise de différentes natures, notamment :

- Collecte de données et étalonnage;
- Balisage des meilleures pratiques;
- Planification stratégique;
- Mesure et évaluation de la performance organisationnelle;
- Optimisation des processus d'affaires;
- Amélioration continue;

- Gestion du changement;
- Développement organisationnel;
- Sondages qualitatifs.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions :

Il y a eu trente-sept (37) preneurs du cahier des charges, dont neuf (9) firmes ayant déposé une soumission. De ces firmes, trois (3) ont soumissionné pour chacun des deux contrats et six (6) pour un seul pour un total de douze (12) soumissions. De ces soumissions, les offres des douze (12) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les deux (2) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Quatre (4) firmes ont obtenu un pointage intérimaire minimum de 70 %. De plus, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporterait le contrat 1 est exclue et devient non-conforme pour le contrat 2.

La rencontre du comité de sélection a été tenue le 14 janvier 2016. Les soumissions reçues au plus tard le 23 décembre 2015 pour les deux (2) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Résultats de l'appel d'offres :

Contrat 1 :

Le comité de sélection recommande de retenir la firme PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 1.

La proposition du prix de base dans le tableau ci-dessous comprend la rémunération pondérée à taux horaire du chargé de projets et des spécialistes (directeurs, directeurs principaux et conseillers) auquel on ajoute les taxes de vente applicables. La pondération des taux horaires a été établie en fonction d'un taux d'encadrement estimatif basé sur l'historique de facturation des différents mandats de l'entente-cadre antérieure. Il a été estimé que, pour chaque heure effectuée par un chargé de projet, dix-neuf (19) heures étaient effectuées par les spécialistes, soit une proportion de cinq (5) et quatre-vingt-quinze (95) pourcent. Le calcul de l'estimation est fait avec les mêmes paramètres.

| Fonctions | A- Taux horaires | B - Pondérations | C - taux horaires pondérés: (A*B) = C |
|-----------------------|------------------|------------------|--|
| 1 - Chargé de projets | | 5% | |
| 2 - Intervenants | | 95% | |
| 3 - Total | | 100% | |

Le tableau suivant résume les résultats obtenus suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

| Soumissions conformes | Note intérimaire (%) | Note finale | Prix de base (taux horaire pondéré du chargé de projet + taux horaire pondéré des spécialistes + taxes) | Total |
|--|----------------------------|-------------|---|----------|
| 1 - Firma ayant obtenu la meilleure note totale : | | | | |
| PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. | 80,8 | 8 366,91 | 156,37 \$ | |
| 2 - Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. | 86,8 | 8 207,87 | 166,71 \$ | |
| 3 - C.I.M. - Conseil en immobilisation et management inc. | 77,5 | 8 109,14 | 157,23 \$ | |
| 4 - KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. | 77,7 | 6 648,96 | 192,01 \$ | |
| Dernière estimation réalisée | | | 150,00 \$ | |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | 6,37 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100 | | | | 4,25% |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire) | | | | 10,34 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100 | | | | 6,61% |

Contrat 2 :

Le comité de sélection recommande de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat 2.

La proposition du prix de base pour le contrat 2 ainsi que le calcul de l'estimation ont été établis selon les mêmes paramètres que le contrat 1.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

| Soumissions conformes | Note intérimaire (%) | Note finale | Prix de base (taux horaire pondéré du chargé de projet + taux horaire pondéré des spécialistes + taxes) | Total |
|--|----------------------------|-------------|---|-----------|
| 1 - Firme ayant obtenu la meilleure note totale : Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L. | 86,8 | 8 207,87 | 166,71 \$ | |
| 2 - C.I.M. - Conseil en immobilisation et management inc. | 77,5 | 8 109,14 | 157,23 \$ | |
| 3 - KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. | 77,7 | 6 648,96 | 192,01 \$ | |
| Dernière estimation réalisée | | | 150,00 \$ | |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | 16,71 \$ |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100 | | | | 11,14% |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire) | | | | (9,48) \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100 | | | | -5,69% |

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats, le dossier ne sera pas soumis à ladite commission pour étude, car les contrats ne répondent pas aux critères d'examen.

Dernière estimation réalisée :

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction d'un taux d'encadrement observé lors de l'entente-cadre précédente pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts entre les plus bas soumissionnaires conformes et l'estimation interne sont les suivants :

Contrat 1 : 6,37 \$ ou 4,25 %
 Contrat 2 : 16,71 \$ ou 11,14 %

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #435-2015 adopté le 27 mai 2015. Les adjudicataires recommandés, soient PricewaterhouseCoopers S.R.L./S.E.N.C.R.L. et Raymond Chabot Grant Thornton & cie S.E.N.C.R.L., doivent détenir une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* en vigueur lors de l'octroi du contrat. Une copie de chaque attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les mandats d'optimisation de la performance organisationnelle se feront au rythme des besoins des unités administratives après approbation par le directeur du Service de la performance organisationnelle et selon les priorités de la direction générale. Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 2,7 M\$ incluant les taxes applicables pour les deux contrats pour la période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2018. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente. Cette entente pourrait donc engager des dépenses d'agglomération.

Puisque ces deux ententes-cadres n'impliquent pas automatiquement de dépense, mais seront utilisées qu'au besoin, une partie du budget requis est prévu dans le budget de fonctionnement du Service de la performance organisationnelle et il est réparti entre les années 2016, 2017 et 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le contrat n'est pas accordé, les gestionnaires n'auraient pas le support spécialisé nécessaire pour entreprendre et compléter une révision exhaustive de l'organisation de leur domaine d'affaires afin d'en optimiser le fonctionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les contrats se termineront le 31 décembre 2018 ou à l'atteinte de la dépense maximale autorisée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent appel d'offres pour services professionnels respecte tous les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude qui sont incluses aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-26

Simon CLOUTIER
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Simon CLOUTIER
Directeur

Tél : 514 872-3325
Approuvé le : 2016-02-01

CE : 20.020
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.021
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161158001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) |

Il est recommandé d'attester que:

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités qui s'appliquent à elle issues du «Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2014 à 2018»;
2. la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-05 16:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161158001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonne sur plusieurs années.

Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M\$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M\$ (voir la lettre du ministre annexée en pièce jointe). En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 \$ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme, car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

Depuis 2014, la Ville a décidé d'utiliser cette enveloppe de 20% afin d'intervenir sur le réseau routier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Suivant les nouvelles règles du programme TECQ 2014-2018, les villes doivent, afin de recevoir les paiements prévus, attester annuellement de la valeur des travaux effectués dans le cadre du programme. Normalement, cette attestation doit être effectuée à l'automne de l'année courante, le paiement du gouvernement étant émis au printemps suivant.

Cette année, divers problèmes reliés avec la gestion de nos fichiers informatiques de suivi des travaux ont retardé la constitution de nos bilans si bien que nous n'avons été saisis de ces bilans qu'à la fin 2015. De plus, les échanges avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) se sont également prolongés. Le ministère des Affaires municipales et organisation du territoire (MAMOT) a été tenu informé de ces retards et ceux-ci ne devraient pas influencer sur l'émission des paiements du printemps 2016.

Il a également été convenu avec le MAMOT que, pour Montréal, le conseil municipal et le conseil d'agglomération seraient les instances approuvant les programmations alors que le comité exécutif se chargerait d'attester de la valeur des travaux effectués annuellement.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de confirmer que les travaux réalisés en 2014 et 2015 par la Ville de Montréal se sont élevés à un total de 194 532 077 \$. Pour chacune des priorités du programme, voici comment se chiffre la valeur des travaux effectués:

Priorité 1 - l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux - 10 333 298 \$

Priorité 2 - les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales - 7 446 987 \$

Priorité 3 - le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts - 142 119 970 \$
Priorité 4 - la voirie locale - 34 631 822 \$.

Le détail de cette programmation se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Précisons qu'en vertu du programme, la Ville peut réclamer un maximum de 98 280 432 \$ par année. Pour 2014 et 2015, la Ville a droit à un total maximal de 196 560 865 \$. En ce qui concerne la priorité 4 limitée à 20% de l'enveloppe, la Ville est en mesure de réclamer un maximum annuel de 19 656 086 \$ par an soit 39 312 172 \$ pour 2014 et 2015. Comme il reste trois années au programme, le SIVT pourra récupérer le manque à gagner de 5 M\$ (la différence entre les sommes dépensées - 34 M\$ - et la valeur des 20% de l'enveloppe - 39 M\$) en augmentant la programmation de ses travaux de voirie en 2016, 2017 ou 2018.

JUSTIFICATION

Le programme TECQ 2014-2018 exige la présente attestation. De plus, le libellé de la résolution est déterminé par les règles du programme également.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses réclamées équivalent globalement aux maximums prévus au programme. La Ville pourrait anticiper des dépenses, mais ne pourrait toucher plus que le montant annuel fixé par le gouvernement. De plus, le maximum ne pourrait être dépassé au bout des cinq années que durera le programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réclamation de la Ville atteste d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme TECQ 2014-2018 permet à la Ville d'obtenir des subventions de 100 % de ses dépenses effectuées dans le cadre des priorités du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2016 - Transmission de la résolution au MAMOT,
Avril 2016 - Émission du chèque en faveur de la Ville par le gouvernement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aminata SEYDI, Service des infrastructures_voirie et transports
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Babak HERISCHI, Service de l'eau
Richard FONTAINE, Service de l'eau
Claude BÉDARD, Service des finances

Lecture :

Babak HERISCHI, 2 février 2016
Dominique DEVEAU, 1er février 2016
Aminata SEYDI, 1er février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain DUBUC
Cadre administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-29

Chantal MORISSETTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-05



Dossier # : 1164784002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 1er au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec - Dépense estimée à 1 784,53 \$. |

Il est recommandé d':

1. Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 1er au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec - Dépense estimée à 1 784,53 \$.
2. Accorder des avances de fonds de 819,71 \$ à M. Michel Bissonnet et de 255,90 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.
3. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-05 13:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 1er au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec - Dépense estimée à 1 784,53 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2022 - 11 novembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 2 986,52 \$ relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se

tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

CE15 0322 - 25 février 2015 - Autoriser une dépense estimée à 9 034,93 \$ relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 4 au 7 mars 2015, à Burnaby (Colombie-Britannique).

CE14 1675 - 5 novembre 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine et président sortant de la FCM, Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, à Ottawa (Ontario), afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 18 au 21 novembre 2014 - Montant estimé à 4 173,76 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 1er au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

Il est à noter que Mme Brunet devra se rendre le 28 février à Sherbrooke afin de prendre part à une rencontre du Comité mixte des services correctionnels.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | |
|--|------|
| | 2016 |
|--|------|

| | |
|---|-------------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90 | 1 784,53 \$ |
|---|-------------|

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Le : 2016-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-02-05



Dossier # : 1163022005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional |

De recommander au conseil d'agglomération :
De nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-04 09:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163022005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Recommandation au conseil d'agglomération - Nomination de Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île, nouvel organisme de développement économique local et régional. |

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, sanctionnée le 21 avril 2015, prévoit que l'agglomération de Montréal doit mettre en place des points de service de développement économique local et régional. Les arrondissements d'Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard ainsi que la Ville de Montréal-Est sont désormais rattachés au pôle Est d'un nouvel organisme de développement économique local et régional, PME MTL Est-de-l'île. Un(e) élu(e) de l'arrondissement doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de ce nouvel organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Lili-Anne Tremblay à titre de représentante élue de l'arrondissement sur ce conseil d'administration.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du comité exécutif : 17 février 2016
Résolution du conseil municipal : 22 février 2016
Résolution du conseil d'agglomération : 25 février 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2016-01-20

CE : 30.005
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164472003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Véhicules identifiés |

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370);
2. d'autoriser le paiement d'un montant de 77 703,30 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-08 14:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164472003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) (CG11 0370) - Véhicules identifiés |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal doit procéder à l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 accordée à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) » le 24 novembre 2011 (CG11 0370). Cette acquisition est justifiée afin de remplacer trente véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Montant de la dépense : 937 800,72 \$, taxes incluses. La dépense à autoriser étant supérieure à 500 000 \$, le présent sommaire décisionnel nécessite l'approbation du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA154472020 - 29 septembre 2015 - Autoriser une dépense de 145 854,85 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq véhicules de marque Dodge 2016 conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle).

DA154472002 - 22 juillet 2015 - Autoriser une dépense de 469 641,60 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de seize véhicules de marque Dodge 2015 conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle).

DA14472031 - 16 décembre 2014 - Autoriser une dépense de 310 160,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze véhicules de marque Dodge 2015 conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler

Dodge Jeep (LaSalle).

DA14472018 - 17 juillet 2014 - Autoriser une dépense de 346 139,51 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de douze véhicules de marque Dodge Grand Caravan 2015 conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle).

DA14472001 - 27 février 2014 - Autoriser une dépense de 305 527,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze véhicules de marque Dodge conformément aux ententes d'achat contractuelles 693411 et 706439 intervenues entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle).

CG11 0370 - 24 novembre 2011 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 5 ans avec Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture sur demande de mini-fourgonnettes de marque Dodge Grand Caravan et Dodge RAM C/V.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de trente véhicules Dodge Grand Caravan 2016 pour les besoins du Service de police, conformément à l'entente d'achat contractuelle 693411 intervenue entre la Ville de Montréal et Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle).

JUSTIFICATION

L'acquisition de ces véhicules est justifiée afin de remplacer trente véhicules identifiés qui seront mis au rancart pour cause de désuétude.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 937 800,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 30 véhicules Dodge Grand Caravan 2016. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget du Programme triennal d'immobilisations du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal.

Le coût total maximal de ce contrat de 937 800,72 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : un montant maximal de 856 337,06 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-015 - « Achat de véhicules et leurs équipements » - # CM15-0147.

Autoriser le paiement d'un montant de 77 703,30 \$ correspondant à la TVQ (applicable au véhicule seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2015, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de 50 % de la TVQ payée sur leurs achats liés à un service municipal exonéré.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trente véhicules que le Service de police de la Ville de Montréal souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel, étant des véhicules dits "spécialisés", ne sont pas visés par le Fonds véhicules verts de la Ville de Montréal. Toutefois, le SPVM demeure sensible et

préoccupé par la question environnementale et plus particulièrement par les émissions de gaz à effet de serre de ses véhicules. Des efforts corporatifs sont mis en oeuvre pour répondre à l'objectif "Réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990 " de l'orientation "Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre " du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

À l'heure actuelle, le parc de véhicules du SPVM compte 1 239 voitures et mini-fourgonnettes (sont exclus les camions et motos) : 92,1 % sont des véhicules de 4 et 6 cylindres (3 % de ceux-ci sont hybrides), 6,8 % sont des véhicules de 8 cylindres et 1,1 % sont des véhicules électriques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au Service de police de la Ville de Montréal, un véhicule identifié est mis au rancart pour cause de désuétude s'il répond à **deux des trois conditions suivantes**: avoir atteint 48 mois d'âge; avoir atteint 150 000 kilomètres au compteur; avoir atteint, en entretien et réparations (excluant les coûts reliés à l'achat de pneus et aux accidents), le coût d'acquisition du véhicule avant aménagement.

Le SPVM possède 585 véhicules d'urgence identifiés. Une soixantaine de ceux-ci répondent à deux des trois conditions énumérées plus haut, soit plus de 48 mois d'âge et plus de 25 000 \$ en entretien et réparations.

Une des conséquences constatée est de compter plus de véhicules "non disponibles pour cause d'entretien et de réparations" que prévu. De plus, les délais d'immobilisation au garage sont de plus en plus longs et les coûts de plus en plus élevés. Durant ce temps, ces véhicules ne sont pas disponibles pour offrir le service aux citoyens.

Les trente véhicules que le SPVM souhaite acquérir par le présent dossier décisionnel viendront remplacer autant de véhicules devant être mis au rancart pour cause de désuétude. Certains de ceux-ci seront des véhicules de huit cylindres. Les véhicules ainsi retirés de la circulation ne causeront donc plus de dépenses en entretien et réparations à la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette acquisition ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2016: dossier décisionnel présenté au conseil d'agglomération.

Mars 2016: transmission du bon de commande à l'adjudicataire.

Juin 2016: réception des véhicules à la Section du parc automobile.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Renée VEILLETTE, 27 janvier 2016
Lucie MC CUTCHEON, 25 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric LONGPRE
Chef de la Section parc automobile

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-22

Érik VINCENT
Chef de division
Division des ressources matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES
Directeur adjoint - Police

Approuvé le : 2016-01-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe PICHET
Directeur

Approuvé le : 2016-02-08



Dossier # : 1167044001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations internationales , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016. |

Il est recommandé

1. D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-01 13:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167044001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Direction générale , Bureau des relations internationales , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant la cotisation à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2016. |

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de mai 2014, la Ville de Montréal a réintégré l'organisation Metropolis. Ensuite, en décembre 2015 le maire de Montréal est devenu le Président de l'association. De plus Montréal accueillera le congrès de Metropolis en 2017. L'organisation est née en 1985 et la Ville faisait partie des membres fondateurs. L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 €. Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0106 (25 janvier 2016) Accorder un soutien financier à l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017 / Autoriser un virement budgétaire non-récurrent de 1,5 millions \$ pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE16 0132 (20 janvier 2016) Approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'OBNL Congrès Metropolis 2017 pour une subvention de \$1,5 millions pour l'organisation du congrès de l'association Metropolis en 2017. Par conséquent, autoriser un virement budgétaire non-récurrent de \$1,5 millions pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration.

CE15 1541 (12 août 2015) Mandater Mme Dominique Poirier, commissaire aux relations internationales, et M. Simon Langelier, conseiller en relations internationales du Bureau des relations internationales, afin d'aider les représentants bénévoles du milieu pour la constitution d'une OBNL qui aura pour mission d'organiser le congrès de Metropolis qui aura lieu à Montréal en 2017.

CE15 0820 (29 avril 2015) Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à Metropolis - Association internationale des grandes métropoles, incluant l'adhésion à l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), pour l'année 2015 - Dépense de 13 184 € (17 579,55\$ CDN).

CE14 1462 (24 septembre 2014) - Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 13 184 € (18 653\$CDN) à l'Association Metropolis pour l'année 2014, incluant la cotisation à Cités

et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 0886 (6 juin 2012) - Autoriser le paiement de 12 800 € (17 000 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2012, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU);

CE11 0247 (2 mars 2011) - Autoriser le paiement de 12 546 € (17 000 \$CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour l'année 2011, à l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE10 0534 (14 avril 2010) d'autoriser le paiement de 12 546 € (17 850 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à Métropolis et à Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

CE09 1272 (29 juillet 2009) d'autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 12 546 € (20 000 \$ CAN), pour l'année 2009, à l'organisme l'Association mondiale des grandes métropoles (Métropolis), incluant la cotisation versée à l'organisme Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

DESCRIPTION

Metropolis est l'association mondiale des grandes métropoles et la principale organisation de villes et de régions métropolitaines de plus d'un million d'habitants. Elle rassemble 140 villes membres du monde entier. Elle constitue un forum international où les grandes villes collaborent et se concertent sur les enjeux et défis qui leur sont communs.

Metropolis a pour mission d'accompagner les métropoles dans l'apprentissage mutuel, l'innovation, la gouvernance, l'assistance technique et financière, la présence internationale et le débat. Un centre de formation, le Metropolis International Training Institute (MITI), basé à Séoul, offre des activités de formation en développement urbain aux villes membres.

L'association est de juridiction française. Son président est le maire de Montréal, Denis Coderre. Son secrétariat est à Barcelone. Metropolis est aussi la section métropolitaine de CGLU. Montréal siège comme VP au sein du Bureau exécutif de CGLU.

La gouvernance de Metropolis est assumée par un comité exécutif de 11 membres, Montréal à la présidence, Barcelone, Johannesburg, Guangzhou, Berlin, l'État de São Paulo et Île-de-France (à désigner) comme coprésidents et cinq vice-présidents régionaux. Le CA se réunit une fois par année et une assemblée générale est organisée tous les trois ans. L'association a cinq subdivisions géographiques (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine).

Les cotisations annuelles sont déterminées en fonction du PNB du pays de la métropole. Ces cotisations sont regroupées en trois catégories :

| GROUPE | COTISATIONS DE METROPOLIS | COTISATIONS CONJOINTES METROPOLIS & CGLU |
|---|---------------------------|--|
| PNB du pays de la métropole supérieur à 4.000 \$ | 8.755 € | 13.184 € |
| PNB du pays de la métropole entre 1.500 et 4.000 \$ | 4.429 € | 6.592 € |
| PNB du pays de la métropole inférieur à 1.500 \$ | 1.442 € | 2.163 € |

JUSTIFICATION

La participation de la Ville de Montréal au sein de Métropolis et la récente élection du Maire de Montréal à la présidence de l'association, confère la volonté de la Ville de Montréal de jouer pleinement son rôle de métropole internationale. Cette orientation politique internationale vise à :

- positionner Montréal comme ville de premier plan au sein des réseaux internationaux de villes;
- développer davantage de relations bilatérales avec des villes étrangères ciblées dans le but d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de gestion urbaine;
- jouer un rôle de leader mondial dans le cadre des grands forums internationaux qui concernent directement les villes, tels que COP21 et Habitat III;
- contribuer au débat public et établir des partenariats politiques sur les enjeux internationaux urbains tels que le vivre-ensemble, la gouvernance, les changements climatiques, etc.
- favoriser le rayonnement politique et économique de la métropole et l'attraction d'investissements étrangers par des rencontres avec de représentants politiques et des milieux des affaires d'intérêts.

Rappelons par ailleurs que Montréal accueillera le congrès de Metropolis en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion à l'organisation exige l'acquittement d'une cotisation annuelle de 13 184 € (environ 20 321.82 \$ CAD en date du 28 janvier 2016). Cette cotisation inclut les frais d'adhésion de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), dont Montréal est membre et vice-président. Montréal étant membre actif, président de Metropolis et vice-président de CGLU, il est recommandé que la Ville effectue le paiement de la cotisation annuelle.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget 2016 du Bureau des relations internationales, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Le paiement de cotisation à des associations est exonéré de taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à Montréal d'assumer pleinement son rôle de métropole d'envergure internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LANGELIER
Conseiller en relations internationales

ENDOSSÉ PAR

Henri-Paul NORMANDIN
Directeur

Le : 2016-01-28



Dossier # : 1163592005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard |

Autoriser le report du dépôt au bureau du greffier des états financiers vérifiés de l'exercice financier 2015 du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-01-27 13:35

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163592005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2015 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2015 du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le document intitulé « Reddition de comptes financière 2015 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de permettre une reddition de comptes financière plus détaillée que celle présentée au rapport financier, le Service des finances produit à partir de l'année financière 2014 un nouveau document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permet de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce document avec la production du rapport financier 2015, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2015 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 18 et 21 avril 2016.

JUSTIFICATION

Afin de permettre la production simultanée du document « Reddition de comptes financière 2015 » avec la production du rapport financier 2015, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce nouveau document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

ENDOSSÉ PAR

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Le : 2016-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Approuvé le : 2016-01-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-01-27



Dossier # : 1161516001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 18 février 2016, à Lévis (Québec), afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec. Montant estimé : 291,44 \$. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau à Lévis (Québec) afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec. Montant estimé : 291,44 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-15 09:04

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1161516001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 18 février 2016, à Lévis (Québec), afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec. Montant estimé : 291,44 \$. |

CONTENU

CONTEXTE

En tant que responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Chantal Rouleau s'intéresse de près à la Stratégie maritime du gouvernement du Québec compte tenu de l'importance des enjeux environnementaux, notamment, de ce projet et a déjà participé à plusieurs rencontres. Cette rencontre, organisée par l'Union des municipalités, est importante afin que Mme Rouleau continue de participer à la réflexion et aux prises de position.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rouleau, membre du comité exécutif, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, le 18 février 2016, à Lévis (Québec), afin de participer à une réunion de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur la Stratégie maritime du gouvernement du Québec.

JUSTIFICATION

Mme Rouleau représentera le maire à cette réunion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | |
|--|------|
| | 2016 |
|--|------|

| | |
|---|-----------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90 | 291,44 \$ |
|---|-----------|

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle COUPLÉE
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-11

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-02-12

CE : 30.012
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163843001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2015 |

Il est recommandé :

- d'effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-15 10:33

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2015 |

CONTENU

CONTEXTE

En février 2007, la CMM et le gouvernement ont signé une entente sur le partage du déficit métropolisable du métro pour la période de 2007-2011. Cette entente incluait, dans le calcul du déficit du métro, le service de la dette de la CUM relatif au métro qui était remboursé en totalité par une subvention du gouvernement versée directement à la Ville de Montréal.

En février 2010, les élus de la région ont proposé au gouvernement un nouveau cadre financier qui incluait notamment le service de la dette de la CUM. En mai 2010, le gouvernement a majoré la taxe sur l'essence de 1,5 cent dédiée au transport en commun pour supporter le nouveau cadre financier.

À la fin de l'entente sur le partage du déficit métropolisable du métro, les partenaires n'ont plus reconnu le service de la dette de la CUM dans le partage de la 1,5 cent, soit depuis 2012. Cette mésentente a retardé les versements finaux pour les années 2012 à 2014 pour tous les partenaires de la région et a généré un manque à gagner cumulatif pour la STM relié à la dette de la CUM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0730 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal

CG15 0661 - 19 novembre 2015 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal

CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal

CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal

CG14 0089 - 27 février 2014 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013

CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal

CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal

CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
CG10 0108 - 25 mars 2010 - Contribution additionnelle à la STM en 2009
CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
CG08 0613 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 et du PTI 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
CG08 0600 - 27 novembre 2008 - Contribution additionnelle à la STM en 2008
CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et du PTI 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal
CG07 0509 - 20 décembre 2007 - Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé 2007 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le manque à gagner que représente la dette de la CUM s'élève à 10,8 M\$. La bonne gestion de la STM a par ailleurs permis de générer (hors dette CUM) un surplus de 1,4 M\$. Ainsi, le déficit anticipé de la STM (incluant la dette de la CUM) est de 9,4 M\$. La Ville de Montréal a décidé d'assumer ce déficit.

Une contribution municipale additionnelle d'un montant maximal de 9,4 M\$ à la STM a donc été inscrite aux livres (bilan) de la Ville de Montréal à la fin de l'exercice financier 2015.

JUSTIFICATION

Afin de permettre à la STM de rencontrer ses obligations financières, une contribution municipale additionnelle maximale de 9,4 M\$ sera versée à la STM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce paiement est assumé à 100 % par l'agglomération, car le transport en commun est une compétence d'agglomération.

La contribution municipale additionnelle a déjà été provisionnée dans les livres (au bilan) de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2015.

En conséquence, le paiement de cette contribution municipale additionnelle ne nécessite aucun crédit budgétaire en 2016.

Le montant du paiement sera égal à la somme nécessaire afin d'équilibrer les résultats financiers de la STM pour l'exercice 2015, et ce pour un montant maximal de 9,4 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-11

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-02-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-02-15

CE : 40.001
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002

2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.003
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1150511007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun |

ATTENDU QU'en vertu de la résolution: CM15 1369, la consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2016 à l'arrondissement de Verdun et qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement 1751-4 ;

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement 1751-4 amendant le Règlement de lotissement n° 1751 de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-10 10:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1150511007**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun |

CONTENU**CONTEXTE**

La consultation publique requise dans ce dossier a été tenue à l'arrondissement de Verdun le mardi 26 janvier 2016 à 18h. Le rapport de l'assemblée publique est en pièce jointe au présent sommaire addenda.

CALENDRIER:

Conseil d'arrondissement 6 octobre 2015 - Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal

Comité exécutif du 11 novembre 2015 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet de règlement à l'ordre du jour du conseil municipal

Conseil municipal du 23 novembre 2015- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal

Novembre-décembre 2015 - Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation

Janvier 2016 - Assemblée publique de consultation

Février 2016 - Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final

Février 2016 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal

Février 2016 - Adoption du règlement final par le conseil municipal

Février 2016 - Entrée en vigueur du règlement

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane GARAND
Secrétaire recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1150511007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Règlement modifiant le Règlement de lotissement no 1751 de l'arrondissement de Verdun |

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une analyse du Règlement de lotissement n° 1751, il appert que l'article 24 du présent règlement devrait être modifié afin de se calquer à une disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette modification viendra donc émuler la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant aux exigences pour les conditions relatives aux contributions à des fins de parcs. De plus, profitant de cette modification, l'occasion est utilisée afin de préciser l'application de l'article 24 pour les terrains ayant déjà fait l'objet d'une cession ou d'un paiement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'article 24 du Règlement de lotissement n° 1751 indique que les contributions à des fins de parcs doivent être exigés lors d'une opération cadastrale, autre qu'une annulation ou une correction. Toutefois, en vertu du deuxième alinéa de l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'exigence des contributions à des fins de parcs : « ne peut être imposée dans le cas d'une annulation, d'une correction ou d'un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots. ». Dans la modification, il y aura une précision afin que les frais de parc ne soient pas imposés lors d'un remplacement sans augmentation du nombre de lots. De plus, les exigences liées aux frais ne peuvent pas être appliquées lors d'une opération cadastrale visant un terrain ayant déjà fait l'objet d'une cession ou d'un paiement. L'article 24 est modifié afin de préciser cette situation.

JUSTIFICATION

Une modification réglementaire était requise afin d'arrimer le Règlement de lotissement avec une disposition de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'inclure une précision lors des demandes visant un terrain ayant déjà contribué à des fins de parcs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement 6 octobre 2015 - Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal

Comité exécutif du 11 novembre 2015 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet de règlement à l'ordre du jour du conseil municipal

Conseil municipal du 23 novembre 2015- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal

Novembre-décembre 2015 - Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation

Décembre 2015 - Assemblée publique de consultation

Décembre 2015 - Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final

Janvier 2016 - Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal

Janvier 2016 - Adoption du règlement final par le conseil municipal

Janvier 2016 - Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe DESROSIERS
Agent technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-09-17

Marc-André HERNANDEZ
Chef de division

CE : 50.001
2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161079001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Office de consultation publique de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| Projet : | - |
| Objet : | Recevoir le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le secteur Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle. |

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique sur le Projet de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le secteur Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2016-02-01 11:13

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1161079001**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Office de consultation publique de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 16 c) s’assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l’adoption et le maintien de procédures à cet effet |
| Projet : | - |
| Objet : | Recevoir le rapport de la consultation publique menée par l'OCPM sur le projet de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le secteur Wanklyn de l'arrondissement de LaSalle. |

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2015, le conseil municipal confiait à l’Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir des audiences publiques sur le projet de règlement P-15-064 autorisant la construction et l’occupation d’un ensemble résidentiel situé sur le quadrilatère délimité par la rue des Oblats, la rue Wanklyn, la route 138 et la rue Jean-Milot. Le terrain aujourd’hui vacant a déjà été occupé par des entreprises dont les bâtiments ont été démolis. Les plus proches voisins du site sont les résidents des logements de la rue des Oblats appartenant à l’Office municipal d’habitation de Montréal (OMHM). La cour de ces bâtiments de trois étages donne sur le site à être développé. Entre le site de l’îlot Wanklyn et la voie ferrée, se trouvent également Les Jardins LaSalle. Ce complexe de logement de trois étages, appartenant à un seul propriétaire privé, a été construit dans les années 1950 à l’aide de subventions du gouvernement fédéral et comprend notamment un parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Résolution du conseil d'arrondissement de LaSalle demandant qu'un mandat de consultation soit donné à l'OCPM - 4 mai 2015, CA15 20 0274
- Résolution du comité exécutif recommandant au conseil de mandater l'OCPM pour faire la consultation - 10 juin 2015, CE15 1195
- Résolution du conseil municipal mandatant l'OCPM pour faire la consultation le 15 juin 2015, CM15 0832

DESCRIPTION

Le projet consiste à redévelopper cette friche industrielle. Le site accueillerait dix bâtiments, dont les hauteurs varieraient entre 3 et 8 étages. Les immeubles les plus élevés (6 et 8 étages) seraient localisés en bordure de la route 138, à l’exception d’un bâtiment de 6 étages, prévu en bordure de la rue Jean-Milot. Cette répartition des hauteurs permet, selon

le promoteur de *créer une gradation harmonieuse des hauteurs en lien avec les bâtiments existants de la rue des Oblat*. Les bâtiments implantés sur les rues Jean-Milot et Wanklyn pourraient accueillir des commerces de proximité au rez-de-chaussée. Le projet prévoit un ratio de stationnement de 1 case par unité de logement et de 0,5 case de stationnement par unité pour le logement communautaire, pour un total de 727 places de stationnement en sous-sol.

Le site serait séparé en deux par le parc central. Entre le parc et la rue Jean-Milot, on retrouverait les unités privées (condo / locatif), et entre le parc et la rue Wanklyn, les unités abordables et communautaires. La portion privée comprendrait 437 unités.

La portion entre le parc et la rue Wanklyn comprendrait 230 condos liés au programme d'accès à la propriété de la Société d'habitation de Montréal (SHDM), Accès Condos, ainsi que 119 unités de logement communautaire liées au programme AccèsLogis, ce qui représente près de 30 % de logements abordables et 15 % de logements communautaires selon les critères de la Stratégie d'inclusion de logement abordable de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le projet repose sur six partis d'aménagement que voici :

- Créer de la valeur dans ce secteur de l'arrondissement de LaSalle.
- Favoriser une variation dans la densité et les typologies.
 - § Maison de ville;
 - § Immeuble de moyenne densité (3 à 4 étages);
 - § Immeuble de plus forte densité (6 à 8 étages);
 - § Résidence pour personnes âgées.
- Favoriser une mixité sociale, de clientèle variée. Cette mixité de population serait représentée par:
 - § Des familles;
 - § Les jeunes professionnels;
 - § Des premiers acheteurs;
 - § Des préretraités (2^e acheteurs);
 - § Des personnes âgées.
- Développer un projet phare de qualité, axé sur le renouveau du secteur.
- Offrir un parc immobilier diversifié en fonction de la population.
 - § Logements communautaires;
 - § Logements locatifs conventionnels;
 - § Condos;
 - § Accès à la propriété;
 - § Application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- Intégrer et aménager des espaces verts de qualité et variés pour répondre aux besoins des différentes populations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été abordés pendant la consultation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement de LaSalle a élaboré un document de planification pour le secteur de la gare de train de banlieue de LaSalle. Ce document présente une vision de redéveloppement et de consolidation du secteur entourant la gare, développé autour du concept de « *Transit Oriented Development* » (TOD). Le document propose notamment le déplacement de la gare et du terminus d'autobus Lafleur / Newman, une densification résidentielle, ainsi que la consolidation des pôles d'emplois du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le redéveloppement de l'îlot Wanklyn ayant un impact important sur tout le quartier environnant et l'arrivée de nouveaux citoyens nécessitent que la planification du projet apporte réponse à leurs besoins dans un contexte de développement durable. La commission a été à même de constater que le projet présenté ne répond que très partiellement à ces deux prémisses. D'un côté, le projet montre plusieurs lacunes en matière de densité, d'ouverture sur le quartier, sur la présence d'un parc peu accueillant, sur la desserte de services scolaires, communautaires, récréatifs, sportifs et culturels. D'un autre côté, les considérations de développement durable sont minimalistes. Par ailleurs, l'enclavement du quartier, les mesures correctrices non encore rendues publiques concernant la congestion de la circulation et le transport collectif et actif au plan de la densité, sont autant de questions essentielles. Tous les participants reconnaissent la nécessité d'apporter des réponses valables à ces questions. Pour la commission, le projet ainsi présenté n'est pas acceptable et de simples corrections ne pourront faire en sorte qu'il le devienne. S'ajoute à cela l'inadéquation du projet de règlement de zonage au projet présenté qui donne au promoteur la possibilité de modifier son projet sans possibilité de recours pour les résidents.

Considérant l'ensemble des lacunes qui ont été mises en lumière tant par les participants que par l'analyse qui en a été faite, la commission recommande à l'arrondissement de ne pas adopter le règlement tel que libellé et procéder à un exercice approfondi et complet de planification pour le secteur, lequel inclura l'ensemble des composantes visant la création d'un milieu de vie durable. tout en impliquant les citoyens et les organismes du milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera déposé sur le site de l'Office lorsqu'il sera rendu public et sera expédié à ceux et celles qui en auront fait la demande. Un communiqué de presse sera aussi émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 10 février

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-01

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

CE : 60.002

2016/02/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1163624005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153706001 - Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153706001 - Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-15 09:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153706001 - Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE153706001 reçu du comité exécutif le 27 janvier 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 février 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus

d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153706001 reçu du comité exécutif le 27 janvier 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-02-15



Dossier # : 1163624006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009018 - Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme). |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009018 - Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-15 09:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163624006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Aménagement du domaine public dans le centre-ville |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009018 - Octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme). |

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE151009018 reçu du comité exécutif le 27 janvier 2016, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 février 2016. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE151009018 reçu du comité exécutif le 27 janvier 2016. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de

travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer à Rousseau Lefebvre Inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels en architecture de paysage, ingénierie, design urbain et éclairage d'ambiance pour la conception des plans et devis des lieux publics centraux du Projet Bonaventure et de surveillance des travaux dans le cadre du même projet - Dépense maximale de 6 002 261,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 15-14866. (2 soumissionnaires dont 1 conforme).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-11

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-02-15